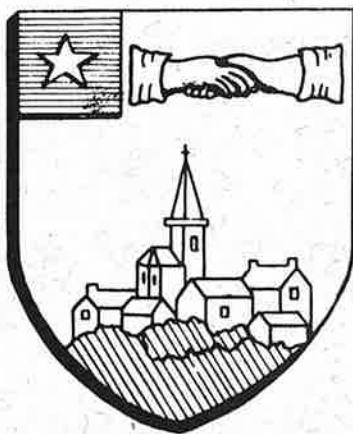




LA ROCHE-SUR-YON



AMICALE



VENDEE

PHILATELIQUE YONNAISE

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE PHILATÉLIE ET D'HISTOIRE POSTALE

VOTEZ
SINON L'AVENIR
SE FERA SANS VOUS



N° 29

Amicale Philatélique Yonnaise

C. C. P. 2898.26 Nantes

Ce qu'elle est :

Fondée en 1943, l'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE, fédérée sous le N° 234-XV, compte 125 adultes et 60 jeunes.

Elle regroupe des philatélistes et des cartophiles.

Monsieur Y. PAUVERT occupe la charge de président.

Les principaux services de l'A.P.Y. :

- des réunions mensuelles.
- un service d'échanges au moyen de circulations à domicile.
- un service de nouveautés France-Monaco.
- (tous les deux absolument gratuits)
- une bibliothèque.
- ... des informations en tous genres... Y compris un BULLETIN TRIMESTRIEL.

LES REUNIONS.

Les adultes se réunissent une fois par mois, en principe le 1er jeudi du mois à 20 h 30, à la cité Bretagne, Boulevard des Etats-Unis, dans les locaux du club du 3ème âge.

Les philatélistes isolés y sont cordialement invités.

Les jeunes se réunissent également à la cité Bretagne, deux fois pas mois, mais le dimanche à 10 h 30.

CALENDRIER DES REUNIONS :

<u>ADULTES</u>		<u>JEUNES</u>	
7	Mars	10 et 24	Mars
4	Avril	14 et 28	Avril
2	Mai	5 et 19	Mai
6	Juin	2 et 16	Juin
4	Juillet	7	Juillet
5	Septembre	8 et 22	Septembre
3	Octobre	6 et 20	Octobre
7	Novembre	3 et 17	Novembre
Dimanche 15 Décembre (ASSEMBLEE GENERALE)		8 et 22	Décembre

PRINCIPALES DATES EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITES DE L'A.P.Y. :

30 et 31 Mars, exposition départementale jeunes, au Lavoisier, LES HERBIERS.

8 au 19 Mai, exposition historique à Mouilleron-en-Pareds,
avec flamme, et oblitération temporaire le 8 Mai.

25 au 27 Mai, exposition nationale à TOURS. Palais des foires.

BULLETIN

DE L'AMICALE PHILATELIQUE

YONNAISE

NUMERO 29

DECEMBRE 1985

SOMMAIRE

1	Sommaire	
2	Le Mot du Président	Y. PAUVERT
3	La Vie de l'Amicale	
4	La Bourse du 26 janvier 1986	
5 à 22	La Poste à Napoléon	M. BRUNO
23 à 31	Les Lettres Recommandées des origines à nos jours (4ème partie)	Y. PAUVERT
32	A notre amicaliste lointain	LE PRESIDENT
33 à 37	La Grève des P.T.T. en 1974	B. ROYER
38	Les SATAS "SEG" (complément)	E. MOREAU
39 - 40	Les machines à affranchir -Nouvelles dispositions	E. MOREAU
41 à 48	A La Roche, un Centre de Tri bien équipé	B. ROYER
49 à 55	Les Grecs et la Mer	D. LAPORTE
56	Oblitérations ferroviaires de Vendée	
57	Surprise	
58	Informations diverses	

Directeur de la publication : Yves PAUVERT
Impression des textes : A.T.A.C.
Impression des pages publicitaires : BUROPLAN
78 bis rue Mal. Liautey
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Le Mot du Président

Il y a trois ans, la création d'une section "cartophilie" avait été souhaitée et décidée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale et le Conseil de l'Amicale avait pris les dispositions nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement.

Tout semblait aller pour le mieux dans le meilleur des mondes et les réunions exclusivement réservées aux cartophiles étaient, au début, bien suivies. Le nombre des participants allait croissant, tous les espoirs étaient permis. Seulement voilà : j'eus rapidement la sensation que les intéressés venaient uniquement pour y acheter ce qui manquait à leur collection. A deux ou trois exceptions près, certains semblaient confondre amicale et fonds de commerce ! Et, petit-à-petit, pensant qu'il n'y avait plus rien "à gratter", l'absence des participants ne put qu'être constatée, malgré TOUS les moyens mis en oeuvre. Ne désespérant pas, l'existence de cette section cartophilique fut reconduite en 1985 et les réunions des philatélistes et cartophiles regroupées en une seule.

Je dois rendre hommage ici à la "famille POIROUX" qui, ayant l'esprit amicaliste, ne manqua aucune réunion. On ne peut pas en dire autant des autres collectionneurs, disparus dans l'isolement de leur tour d'ivoire. Ils ont peut-être pensé que "les autres" devaient être traités comme quantité négligeable... Mais n'est-ce pas le "moi" qui est négligeable ? Ont-ils vraiment cru que "les autres" étaient "à sec" ? Comme ils se sont trompés ! Ont-ils pu croire qu'il était préférable d'acheter trois fois plus cher aux négociants ce qu'ils auraient trouvé au cours des réunions mensuelles ... à condition de "participer" sincèrement. Ont-ils réalisé qu'il suffisait de chercher pour "les autres" ce que les autres auraient cherché pour eux, afin d'effectuer ces échanges fructueux qui ont lieu dans toutes les Amicales cartophiliques ?

Cette expérience -terminée- aura eu au moins le mérite de mettre à jour une certaine mentalité. Peut-être y a-t-il aussi incompatibilité entre l'esprit du philatéliste et celui du cartophile.... Je me suis laissé dire que les tentatives d'osmose entre ces deux types de collectionneurs avaient toujours échoué et que, seuls, les groupements de cartophiles réussissaient dans leur entreprise. Ce serait vraiment regrettable pour tous !

N'allez surtout pas penser que je sois déçu, car toute expérience est enrichissante en soi.

Il n'était pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.

~~~~~

### UNE PROMOTION BIEN MERITEE

Tout arrive à qui sait attendre ! Notre Président, Y. PAUVERT, après bien des années d'attente, voit enfin ses efforts récompensés.

Au 1er janvier 1986, il sera officiellement :

"INSPECTEUR DES IMPOTS - CHEF DU CENTRE DEPARTEMENTAL"

Toutes nos plus vives félicitations.

Malgré ses réticences, il devra quand même déménager... dans le même couloir du même bâtiment, dans le bureau en face de celui qu'il occupe actuellement.

Et l'on peut penser que la galette du jeudi 9 janvier sera des plus joyeuses et des mieux arrosées !

E.M.

## V I E D E L' A M I C A L E

### DISTINCTION

Monsieur Michel CHARRIER, trésorier de l'A.P.Y. a obtenu récemment, ainsi que Madame Colette CHARRIER son épouse, la Médaille Grand Or du Travail, pour 38 ans de bons et loyaux services à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée.

L'Amicale offre ses plus vives félicitations à Mr et Mme CHARRIER, à l'occasion de cette distinction exceptionnelle, et le remercie aussi très vivement des services rendus à l'Amicale depuis plus de 10 ans dans la fonction de Trésorier.



...Et voyant un renfort qui nous vient secourir...

("Le Cid", de Corneille).

Un quatrième enfant, un petit Vincent, est arrivé le 29 septembre au foyer de notre ami Gilbert RAGAS, de la rue Lucien Genuer.

Aux dernières nouvelles, maman, bébé et...papa se portent comme des charmes.

Nos meilleurs vœux de longue vie à tous.



### UNE MANIFESTATION INSOLITE

Le gaz naturel arrive dans la région de Montaigu.

La célébration proprement dite de l'évènement aura lieu le 16 décembre, avec plusieurs discours, "l'allumage" symbolique d'une torche avec, sans doute, le gonflage d'une montgolfière.

Mais c'est le 19 décembre seulement que l'arrivée du gaz sera célébrée philatéliquement. Nous invitons les philatélistes et tous leurs amis à participer à l'opération. Il faut que ça "gaze" pourrions-nous dire.

Un bureau temporaire P.T.T. sera installé dans une caravane, place de la mairie, à Montaigu. Un cachet temporaire (reproduction ci-dessous) sera apposé sur les correspondances présentées.

Il est même probable qu'une flamme d'oblitération sera utilisée ultérieurement pour le même motif.

Nos amis de Montaigu ont, au nom de l'A.P.Y., imaginé un souvenir qui présente une concordance certaine avec le cachet temporaire.

Ce souvenir sera vendu 8 Frs.

Le demander à Mr. Pierre Chéron  
3, impasse des chênes  
BOUFFERE 85600 MONTAIGU

Le cachet temporaire



Le dessin de Mr. R. Seigneuret  
qui illustrera une enveloppe  
ou un entier postal



↙ ↘ ↗  
A NE PAS MANQUER



**A La ROCHE-SUR-YON (VENDEE)**  
**4<sup>ème</sup> BOURSE**  
**des COLLECTIONNEURS**

Organisée par l'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

avec la participation de la MUNICIPALITE

**Dimanche 26 Janvier 1986**

**40 NEGOCIANTS PROFESSIONNELS**

**Salle des Fêtes du Bourg-sous-la Roche**

**rue Emile Bauman [voir plan au verso]**  
(possibilité de restauration sur place)

**Cartes postales - Philatélie**

**Marcophilie - Monnaie - Vieux papiers**

**ENTREE et PARKING GRATUITS**

**OUVERTURE au PUBLIC de 9h30 à 18h**

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATION : M. Yves PAUVERT, Président de  
l'Amicale Philatélique Yonnaise - 6, Impasse Géricault -  
La Roche-sur-Yon - Tél. (51)37.35.47 (entre 18H30 et 20H30).

# CASTIES SPORT

tout pour le sport

7, Rue Thiers

LA ROCHE SUR YON

Tél : 37.27.54

Express Service  
Jean-Claude VEZIN

118, rue P. Brossolette

BP 62 - 37-01-32

LA ROCHE-SUR-YON

Dépannage GAZ chaudières toutes puissances  
Contrat d'entretien individuel ou collectif

Station Technique départementale agréée

 leblanc  
saunierduval

## VENDEE TRANSMISSION

FOURNITURES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

30, RUE DE LA CHAPELLE

LE POIRÉ - SUR - VIE

Tél: (51) 31 87 30

ROULEMENTS

COURROIES

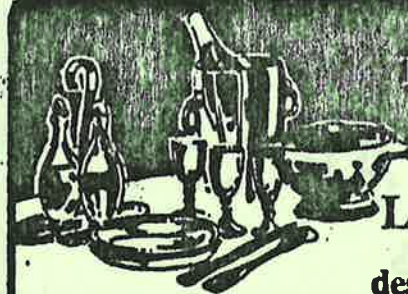
CHAINES - FILTRES

Couteaux d'ensileuses et  
pièces d'usure

Molss. Batt. (chaines - battes)

PIECES DE CHARRUES etc..

LISTE  
DE MARIAGE



La Cadothèque  
RÉNOVÉE  
des Ets POMPIDOU

CADEAU A CHAQUE  
DÉPÔT DE LISTE

6 rue Stéphane-Guillemé.  
LA ROCHE/YON.

PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

**POMPIDOU**

La Roche-sur-Yon  
Tél. : 37.26.47

CAFE - BAR

LE BONAPARTE

25, rue Paul Baudry

LA ROCHE SUR YON

Tél: 05.14.77

**Vous pensez CADEAUX...**

**Dites**

**SESAM'**

**qui vous propose**

**ses cadeaux personnalisés**

**ses gadgets**

**ses cadeaux d'affaires**

**SON CHOIX**

**SES PRIX**

**M<sup>me</sup> BARALHÉ**

**M<sup>me</sup> GADIOU**

**15, rue Georges-Clemenceau - 85000 LA ROCHE SUR YON**

**Tél. (51) 37.08.53**

**PAPETERIE**

**ROBERT AVIZOU**



**Fournitures de bureau**

**et philatéliques**



**Maison du STYLO**

**Maison des CADEAUX**



**7 place Napoléon LA ROCHE sur YON**

**Tél. (51) 37. 15. 94**

**télé**



**Hi-Fi**

**radio**

**SERVICE  
APRES-VENTE  
ASSURE**

**VIDEO CLUB**

**électro-ménager**

**comptoir**

**du marché commun**

**S.Y.D 13. Bd LOUIS BLANC**

**Tél 37 20 59**

LA POSTE A NAPOLEON  
OU  
QUAND LA ROCHE-SUR-YON  
S'APPELAIT NAPOLEON



Bonaparte en 1804.

1804

1815

Ayant pour origine une solide forteresse bâtie sur une roche escarpée qui dominait la vallée de l'Yon, La Roche-sur-Yon n'était encore en 1804 qu'une modeste bourgade du bocage vendéen dont le nombre d'habitants dépassait à peine 500.

Rien ne laissait alors présager qu'elle serait bientôt appelée à remplir un rôle administratif dominant.

En effet, Napoléon vint choisir l'emplacement de cette petite localité pour y établir une "ville importante" dans le centre de la Vendée.

En voici les raisons :

Que se passe t-il en 1804 ?

Après les désastreuses guerres de Vendée, le pays est loin d'être calme ; des factions s'agitent le long de la côte car la lutte contre l'Angleterre a repris, des mouvements d'ordre religieux contre les anciens assermentés se manifestent, des bandes armées en quête de mauvais coups se signalent dans les campagnes et les haines ne sont point éteintes.

Il y a donc un foyer de discorde qui pourrait engendrer une nouvelle insurrection.

Bonaparte charge alors le général GOUVION, inspecteur de la gendarmerie, d'aller enquêter sur place et d'estimer quels seraient les meilleurs moyens d'action contre les troubles de ce département.

Les mesures que propose GOUVION dans son rapport du 30 germinal an XII (20 avril 1804) pour assurer la tranquillité en Vendée (qui sont entre autres d'ordres administratif et militaire) paraissent sages au Premier Consul qui est d'accord pour mettre la préfecture au centre du département, à La Roche-sur-Yon, en remplacement de Fontenay.

#### Acte de fondation de la ville de La Roche-sur-Yon

"Au palais de Saint-Cloud, le 5 prairial an XII (25 mai 1804)

Napoléon

Empereur des Français.

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

arrête ce qui suit :

Article premier.

Le chef-lieu du département de la Vendée sera transféré à La Roche-sur-Yon le 1er fructidor prochain (19 août 1804)

- - - - -".

#### Le baptême de Napoléon

Mais une fois fondée, il fallait donner un nom à cette ville.

L'appellerait-on Napoléon ? Ce titre était bien lourd pour une petite bourgade.

Le préfet de la Vendée ne put faire autrement que de proposer cette appellation au ministre de l'Intérieur.

Balle

Intérieur

# Minute de Décret Impérial

portant Mesure partielle d'administration.

---

Sommaire du Décret.

20. du 23 Prairial.

(Circular)

Au Palais de l'Clou le 5. Prairial an 12

Expédition  
 le 14 Prairial  
 au Ministère de  
 l'Intérieur, de la  
 Guerre et de  
 la Marine

Napoléon, Empereur des Français,

Sur le Rapport du Ministre de l'Intérieur

Décrète ce qui suit :

(Art. 1.<sup>er</sup>)  
 Le chef-lieu du Département de la Vendée sera transféré à la Roche-sur-Yon  
 le 1<sup>er</sup> fructidor prochain.

(Art. 2.)  
 Un Ingénieur des Ponts et Chaussées ou un officier du Génie militaire  
 sera envoyé à la Roche-sur-Yon.

J. L.

Chargé de l'Exécution du présent Décret

Napoléon

Fac-similé du décret impérial du 5 prairial an XII du transfert du chef-lieu de la Vendée de Fontenay à La Roche-sur-Yon

"Fontenay le 22 prairial an XII de la République Française (11 juin 1804)

Le préfet du département de la Vendée  
à son Excellence le Ministre de l'Intérieur.  
Monseigneur,

L'Empereur ayant ordonné par son arrêté du 5 de ce mois, la fondation d'une ville à La Roche-sur-Yon qui va devenir le chef-lieu du département de la Vendée, je prie votre Excellence de vouloir bien demander à sa Majesté qu'elle m'autorise à nommer ce lieu la ville Napoléon.....".

La confirmation vint sous la forme d'une simple lettre :

"Au Palais de Saint-Cloud, le 28 thermidor an XII (16 août 1804)

Le Ministre de l'Intérieur  
à Monsieur le Préfet de la Vendée  
Fontenay-le-Comte

"Vous avez demandé, Monsieur, que la nouvelle ville qui va s'élever à La Roche-sur-Yon pour être le chef-lieu de votre département portât le nom de l'Empereur.

J'ai mis cette demande sous les yeux de sa Majesté Impériale qui l'a accueillie avec bonté.

Vous pouvez donc, Monsieur, changer le nom de La Roche-sur-Yon en celui de Napoléon.....".

Le 10 fructidor an XII (28 août 1804), le préfet prit un arrêté qui stipulait dans son article premier :

"La nouvelle ville, chef-lieu du département de la Vendée, établie à La Roche-sur-Yon, portera désormais le nom de NAPOLEON".

En outre, l'article 3 précisait :

"A compter de ce jour, les actes des autorités constituées et de fonctionnaires publics de ce chef-lieu seront datés de Napoléon et toutes les lettres et paquets qui y seront adressés devront porter la suscription à Napoléon.....".

De nouvelles marques postales confirmèrent cette institution. Elles se substituèrent à celles utilisées auparavant et qui portaient, depuis le début du XVIIIe siècle, le terme de : La Roche-sur-Yon.

Mais qu'en était-il du bureau de la poste aux lettres ?

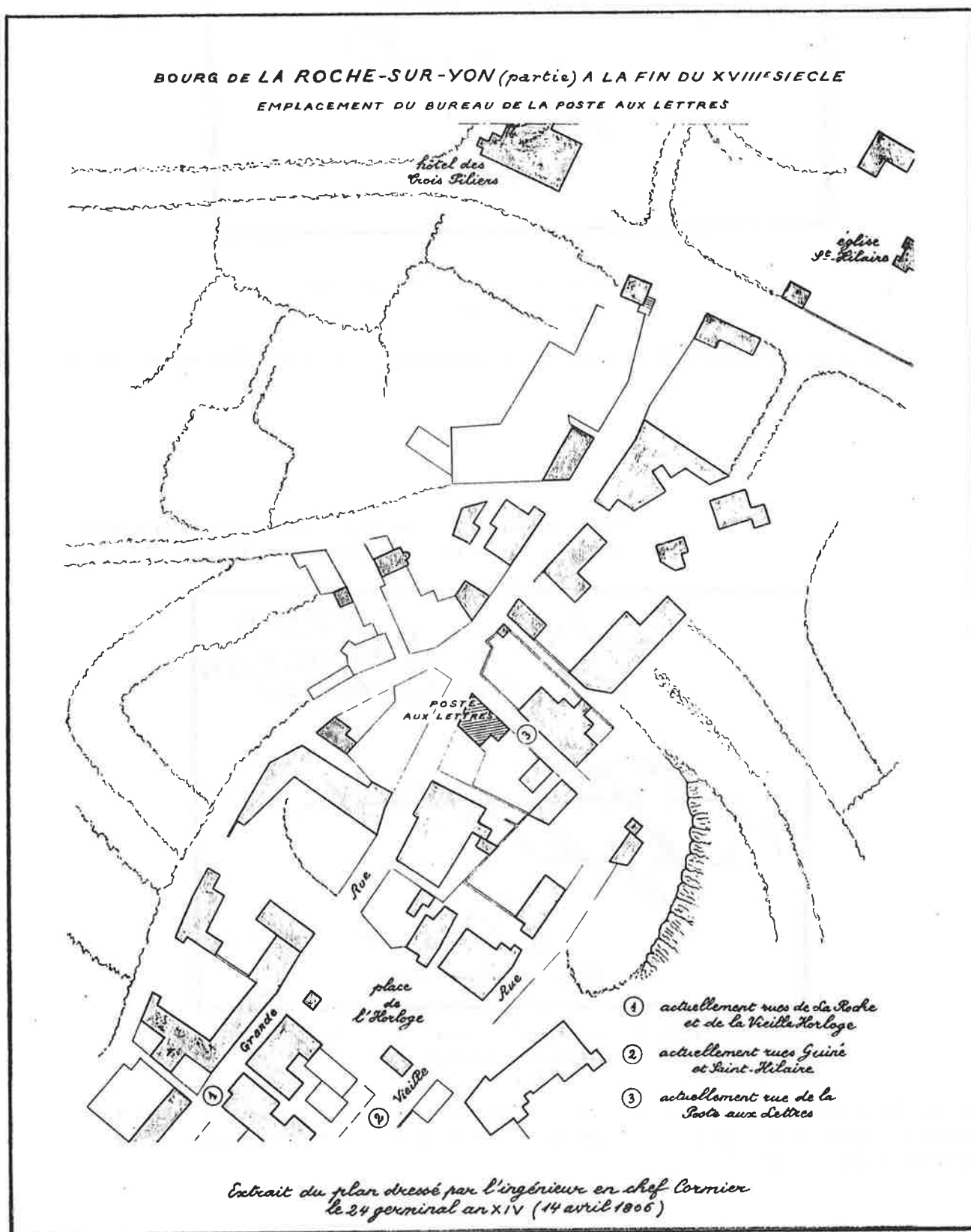
Le plan de la ville établi par les Ponts et Chaussées en juin 1804, puis revu et modifié par l'ingénieur CORMIER en 1806 et 1807, fait apparaître un bâtiment destiné aux Postes et Messageries à l'emplacement de l'Hôtel de Ville actuel.

Cependant, rien n'était définitif ; maints changements furent apportés au projet primitif et l'Hôtel de Ville permuta avec la Poste qui se trouva ainsi à l'angle de la route de Bordeaux et de la place en cours d'aménagement. Les travaux n'avançaient guère ; aussi, en attendant, le bureau était-il en exercice dans l'ancien bâtiment de la poste aux lettres, restauré après les troubles civils qui ravagèrent la cité en mars 1793 et mars 1794, et qui s'ouvrait à l'angle des rues, présentement de la Vieille Horloge et de la Poste aux Lettres.

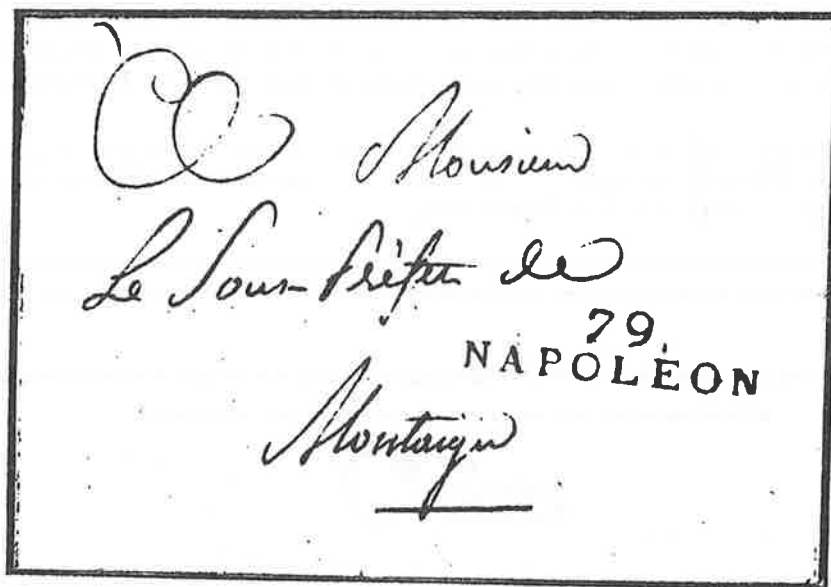
Il était tenu par Pierre-Joseph GOUPILLEAU qui en assurait déjà les fonctions de directeur sous le Consulat.

Quant à la Poste<sup>(1)</sup> "aux Chevaux", dont le relais était tenu par un maître de poste (qui était chargé, entre autres, d'avoir les postillons et chevaux nécessaires à la bonne marche du service), elle avait vraisemblablement son siège dans l'hôtel des Trois Piliers qui s'élevait à l'emplacement actuel de la place de la Résistance, car à cet endroit s'arrêtaient les voitures particulières et publiques qui empruntaient la voie qui reliait Saumur aux Sables d'Olonne.

(1) Par poste, il faut entendre la distance entre deux relais. En général, entre deux relais il fallait compter 2 postes à 2 postes et demie. Une poste valait deux lieues, soit huit kilomètres.



Le sous-préfet de Montaigu était Pierre-Paul CLEMENCEAU  
arrière grand-père de Georges CLEMENCEAU

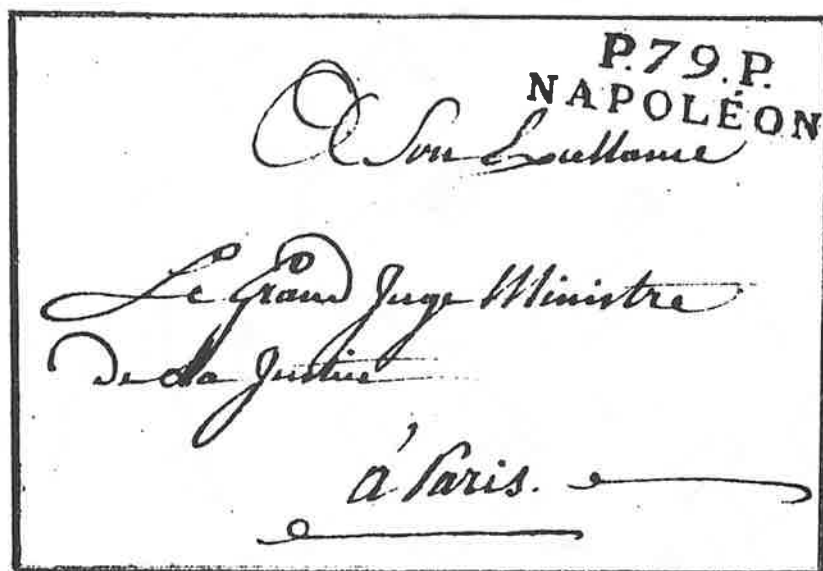


79 - indicatif  
du département

Lettre datée de Napoléon le 8 décembre 1810  
adressée en port dû

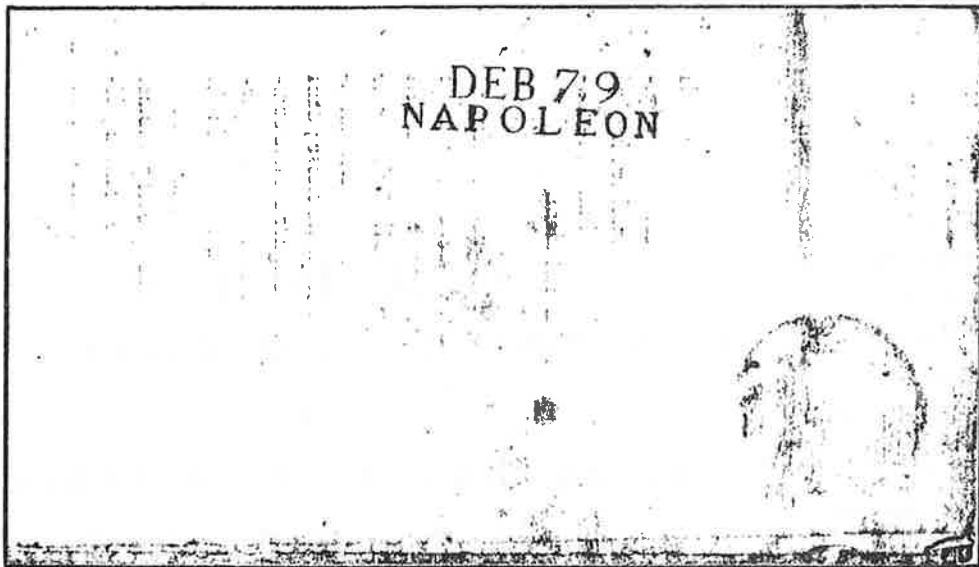
(Il était d'usage que le port fût payé par les personnes à qui les lettres étaient adressées.)

Les deux lettres P.P. encadrant le numéro du département  
indiquent que le port a été payé au bureau d'origine.



Lettre datée de La Chaize (le Vicomte) le 13 janvier 1806  
adressée en port payé

(Cette façon de procéder était surtout réservée aux correspondances destinées notamment aux notaires, hommes de loi, ou bien, lorsque la considération du destinataire engageait l'expéditeur à payer le port.)



(Lorsque le bureau destinataire ne pouvait encaisser la taxe (refus de l'envoi, décès, adresse erronée, changement de domicile,...), il renvoyait la lettre à l'expéditeur ou la faisait parvenir à sa nouvelle destination. Il y avait ainsi un transfert de créance qui constituait l'opération dite de "déboursé". Le bureau apposait alors, au dos de la lettre, une marque particulière correspondante à cette situation.)

*La translation de la préfecture de Fontenay à Napoléon, prévue par l'arrêté du 5 prairial an XII (25 mai 1804), va modifier profondément le service de la poste aux lettres à partir du nouveau chef-lieu.*

*Désormais la ville impériale sera mise en communication avec l'intérieur du département et jusqu'à la côte par la construction de nouvelles routes.*

*Mais il faudra attendre un décret daté du palais de Saint-Cloud le 19 avril 1806 pour voir leur tracé fixé définitivement de la manière qui suit :*

*"de Laval aux Sables d'Olonne par Mortagne, Les Herbiers, Napoléon et La Mothe-Achard ;*

*de Napoléon à Sainte-Hermine ;*

*de Napoléon à Montaigu par Belleville ;*

*de Napoléon à Nantes par Belleville et Legé ;*

*de Napoléon à Bordeaux par Mareuil et Luçon.*

*Toutes ces routes seront ouvertes dans le courant de 1806 et progressivement perfectionnées.....".*

*Le 8 août 1808, l'empereur, de passage à Napoléon décréta que les routes ouvertes dans le département devront-être terminées avant le 1er janvier 1815, et qu'une nouvelle route de Napoléon à Beauvoir par Aizenay et Challans sera incessamment ouverte.*

*En attendant l'achèvement de ces grands axes, qui existaient en partie mais qu'il s'agissait d'améliorer en rectifiant souvent le tracé, le trafic postal était cependant assuré tant bien que mal.*

*A cette époque, les routes jouaient un rôle essentiel puisqu'elles étaient les seules voies utilisées pour les transports et les communications.*

*La poste aux chevaux était donc le fondement de tout l'édifice postal car les routes conditionnaient le trafic de la poste aux lettres.*

*D'après une affiche datée du 1er décembre 1809, l'ordre des postes du chef lieu du département de la Vendée s'établissait comme suit à partir du 1er novembre.*

DÉPARTEMENT  
DE LA  
VENDÉE.

POSTE AUX LETTRES.

BUREAU  
composé de Napoléon.

# ORDRE DES POSTES DU CHEF-LIEU

D U

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE,

*A partir du premier Novembre 1809.*

| ROUTES.                                     | CORRESPONDANCES.                                                                                                                                                                     | ARRIVÉE.                                                               | DÉPART.                                                 | OBSERVATIONS.                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| St-Fulgent par les Essarts.                 | Paris.<br>Nantes.<br>Montaigu.<br>St-Fulgent.                                                                                                                                        | Les Dimanche ,<br>Mardi et Vendredi ,<br>vers huit heures du<br>matin. | Les Lundi, Jeudi et<br>Samedi , à une heure<br>du soir. | Les chargemens et<br>affranchissemens doi-<br>vent être remis avant<br>onze heures du matin.<br><br>La deuxième levée<br>de la boîte se fait une<br>heure avant le départ<br>des courriers.          |
| St. Hermand par la Charze<br>et Bourneseau. | Les Herbiers.<br>Mortagne.<br>Chollet.<br><br>Chantonnay.<br>St-Hermand.<br>Luçon.<br>Marans.<br>La Rochelle.<br>Fontenay.<br>La Châteigneraye.<br>Pouzauges.<br>Niort.<br>Poitiers. | Les mêmes jours que<br>ci-dessus , vers neuf<br>heures du matin.       | Comme ci-dessus.                                        | Les administrations<br>publiques sont servies<br>une demi-heure après<br>l'arrivée des dépêches ;<br>et le facteur commen-<br>ce sa distribution une<br>heure après l'arrivée<br>du second courrier. |
| Les Sables.                                 | Les Sables.<br>St-Gilles-sur-Vie.<br>Avrillé.<br>La Mothe-Achard.                                                                                                                    | Les Lundi, Jeudi et<br>Samedi , à dix heures<br>du matin.              | Les Dimanche ,<br>Mardi et Vendredi ,<br>à midi.        | Les dépêches de St-<br>Gilles-sur-Vie pour Na-<br>poléon sont dirigées le<br>Mercredi par les Sa-<br>bles , le Lundi et le<br>Samedi par Challans.                                                   |
| Challans.                                   | Palluau.<br>Challans.<br>Beauvoir.<br>Noirmoutiers.                                                                                                                                  | Les Dimanche ,<br>Mardi et Jeudi , à neuf<br>heures du matin.          | Comme ci-dessus.                                        |                                                                                                                                                                                                      |

*A Napoléon, le premier Décembre 1809.*

Les Directeur et Contrôleur des Postes,

GOUPILLEAU. DAUTRIVE.

Le papier à lettre qui était utilisé par les divers organes administratifs était souvent orné d'une vignette, représentant une figure allégorique, qui pouvait varier selon la qualité du service qui en faisait usage.

5<sup>e</sup>. LÉGION.

10<sup>e</sup>. Escadron.

COMPAGNIE  
DE LA VENDÉE.

N<sup>o</sup>. 460

NAPOLÉON, le 19 janvier 1806 an



GENDARMERIE

IMPÉRIALE.

LE CAPITAINE Commandant la Gendarmerie du Département  
de la Vendée, Membre de la Légion d'Honneur,

à M. Le Maire de Napoléon.

Napoléon, le 18 janvier 1806

19<sup>me</sup> DIVISION

MILITAIRE.

DEPARTEMENT

DE LA VENDÉE.

PLACE  
DE NAPOLÉON.

N<sup>o</sup>.

Les Lettres  
non affranchies  
sont refusées.

Empire français.



A Napoléon, le 30 Dec 1810

J. B. Bourcieu, Capitaine Adjudant

Major au 26<sup>me</sup>. Régiment d'Infanterie de Ligne,  
Commandant la place de Napoléon.

A Monsieur le Maire  
de Napoléon

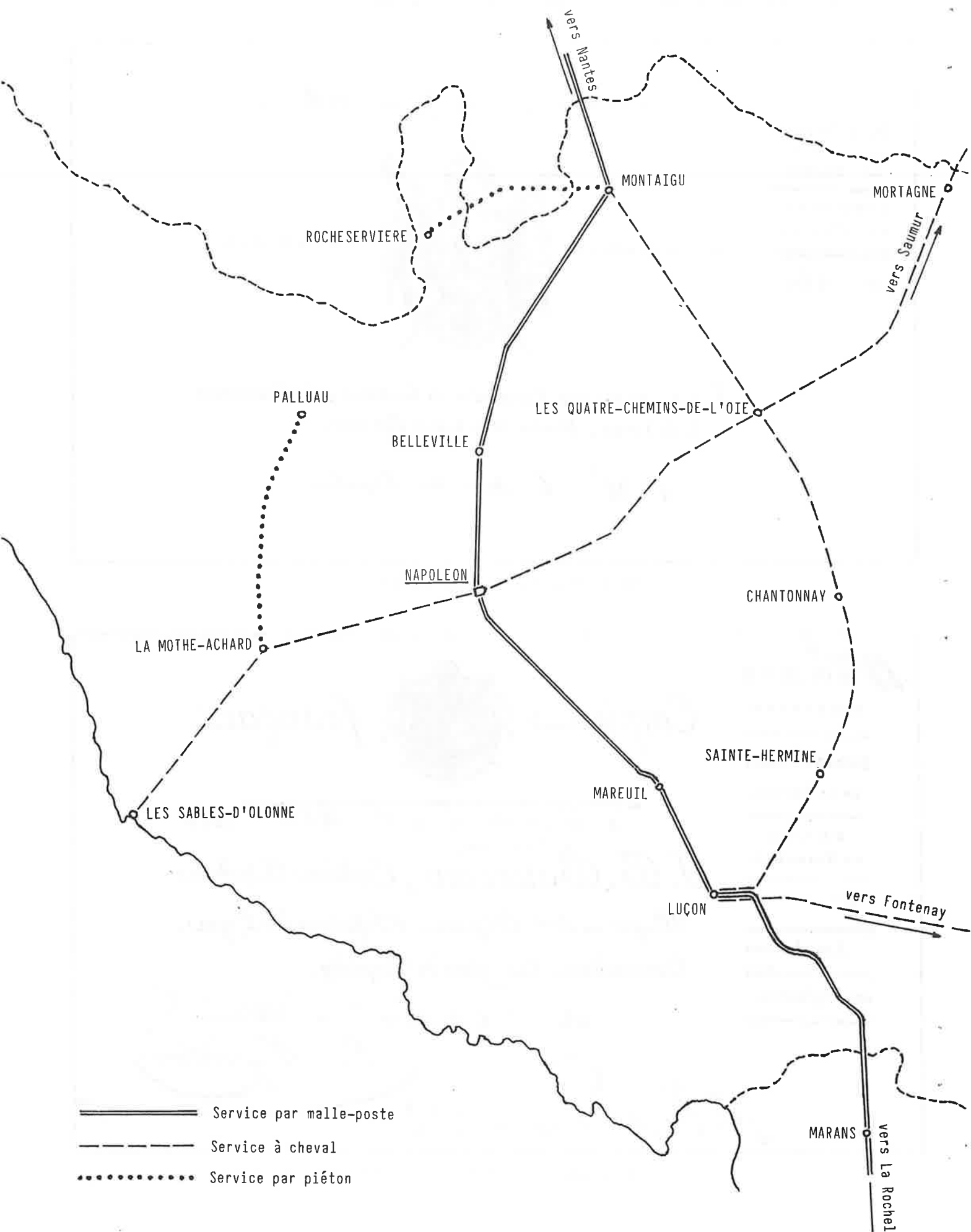
Monsieur le Maire

Napoléon, le 30 décembre 1810

# LES SERVICES DE LA POSTE AUX LETTRES

A PARTIR DE NAPONLEON

AU 1er JANVIER 1814



- ==== Service par malle-poste
- Service à cheval
- ..... Service par piéton

La ville de Napoléon, devenue préfecture, se trouvait alors en dehors du grand axe central reliant Nantes à Bordeaux qui passait par les Quatre-Chemins-de-l'Oie, Chantonay et Sainte-Hermine ; elle y était rattachée par des voies secondaires, ce qui retardait d'autant les communications.

Aussi, le préfet prit-il à ce sujet, le 25 décembre 1813, un arrêté concernant le service des Postes dans le département à compter du "premier janvier prochain".

Pour Napoléon, nous relevons les précisions suivantes :

".... Le courrier en poste de Nantes à Bordeaux, passera par Napoléon et Luçon. Il sera établi un service à cheval, à trois ordinaires, par semaine, de Saumur à Napoléon.

Le service de Napoléon à Sainte-Hermine, de Napoléon à Challans, de Saint-Fulgent à Napoléon, seront supprimés.....".

Tandis que la nouvelle ville s'édifiait petit à petit, non sans aléas, et que le réseau routier s'améliorait, la fortune des armes devenue défavorable à l'empereur, l'obligea à abdiquer à Fontainebleau le 6 avril 1814 et à s'exiler à l'île d'Elbe.

Après avoir tant bénéficié de la faveur gouvernementale, qu'allait-il advenir du chef-lieu de la Vendée après le retour des Bourbons qui établirent la Première Restauration ?

Dès le 25 avril 1814, Charles-Philippe de France, Monsieur, frère du roi, lieutenant-général du royaume, prit au château des Tuileries un décret portant que la ville de Napoléon prendra le nom de Bourbon-Vendée :

"Voulant consacrer le souvenir de la courageuse résistance que les habitants de l'ouest ont long-temps opposée au renversement du trône et de l'autel, résistance dont notre coeur a été doublement touché,.....

..... Le Conseil d'Etat provisoire entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

La ville ci-devant appelée Napoléon prendra  
le nom de Bourbon-Vendée.

Une marque postale vint confirmer ces dispositions, et une ordonnance du roi datée du 8 juillet 1814 ratifia ce décret :

"..... Nous ordonnons que celles des communes de notre royaume, à l'exception de notre bonne ville de Bourbon-Vendée, qui ont changé l'ancien nom qu'elles avaient antérieurement à 1790, et qui ont conservé une nouvelle dénomination, reprendront cet ancien nom."

## 79

### BOURBON-VENDEE

Mais comme il arrive lors de changement de régime, certains fonctionnaires eurent à subir les effets de l'"Epuración Blanca", en particulier dans les postes. A ce sujet, une note du préfet au directeur général des Postes, précisait entre-autres, que, "M. GOUPILLEAU, directeur à Bourbon-Vendée, à remplacer par M. VIDAL jeune".

Un événement imprévu vint cependant perturber le cours de la monarchie. En effet, le 26 février 1815, l'empereur ayant quitté sa retraite débarqua en France. Une certaine effervescence se manifesta alors dans le département ; aussi, le préfet prit-il le 17 mars 1815 l'arrêté suivant :

"Considérant que les circonstances actuelles nécessitent des relations fréquentes et une correspondance active avec l'autorité départementale et les maires, et que les moyens ordinaires employés pour porter la correspondance sont insuffisants, et ne présentent pas la célérité et la garantie indispensables dans cet état de choses ;

arrêtons ce qui suit :

article premier

M.M. les Sous-Préfets établiront sur le champ un nombre de messagers-piétons égal à celui des cantons de leur arrondissement.  
Ces piétons seront employés à porter la correspondance du Préfet et celle des Sous-Préfets à M.M. les maires des chefs-lieux de canton.

II

Aussitôt après la réception du présent arrêté, M.M. les maires des chefs-lieux de canton établiront auprès d'eux un nombre suffisant de piétons pour porter aux maires des communes de leurs cantons, les dépêches et paquets qui leur seront adressés pour ces maires.

Ce service sera organisé de manière que les dépêches adressées à M.M. les maires des chefs-lieux de canton soient transmises et parvenues aux maires des différentes communes douze heures au plus tard, après qu'elles seront arrivées au chef-lieu de canton.

M.M. les maires des chefs-lieux de canton et M.M. les Sous-Préfets sont personnellement responsables des présentes dispositions.

III

Quatre piétons seront attachés à la préfecture pour porter les dépêches administratives à M.M. les Sous-Préfets."

-----"

à Bourbon-Vendée le 17 mars 1815

Frémin de Beaumont

Dès son arrivée à Paris, l'empereur prit de nouvelles dispositions concernant notamment le changement de nom des communes, et un décret du 14 avril 1815 annula les dispositions de l'ordonnance de juillet précédent.

"..... Au palais des Tuileries.

Napoléon, Empereur des Français.

Vu l'ordonnance en date du 8 juillet 1814, portant que les communes dont les noms ont été changés pendant le cours de la révolution sont tenues de reprendre ceux sous lesquels elles étaient connues avant 1790.

Considérant que cette mesure n'avait pour but que de faire disparaître des dénominations qui rappelaient des souvenirs glorieux ou des temps et des événements dont on voulait anéantir la mémoire :

Notre Conseil d'Etat entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

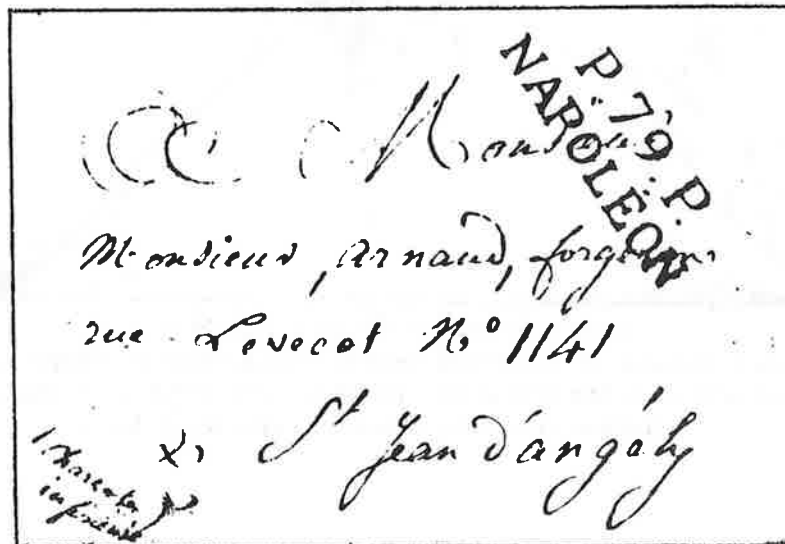
article 1er - L'ordonnance du 8 juillet 1814 est annulée.

article 2 - Les communes que cette ordonnance concernait conserveront les noms qu'elles avaient au 1er avril 1814.

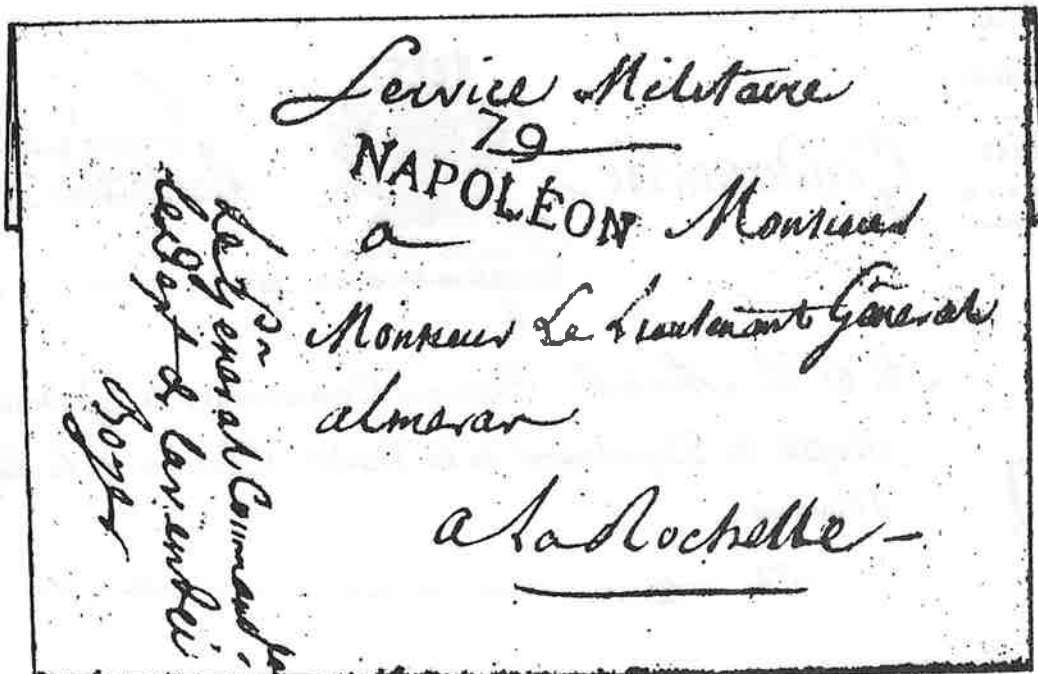
....."

Pendant cette période dite des "Cent Jours", la ville reprit donc son nom de Napoléon, et Pierre-Joseph GOUPILLEAU assura derechef la direction du bureau de la poste aux lettres.

Les lettres allaient de nouveau être frappées de la marque NAPOLEON. Des tampons furent alors fabriqués, car ceux employés sous l'Empire avaient peut-être été égarés ou plus vraisemblablement détruits au moment du retour des Bourbons. Ils se distinguent par leurs caractères plus grands, et, du fait de la brièveté de leur utilisation, très peu de lettres qui en furent frappées nous sont connues.



A Napoléon le 15 Juin 1815



Napoléon le 22 Juillet 1815



Lettre de Rouen datée du 7 juin 1815  
adressée à Monsieur le lieutenant général Travot, Baron de l'Empire, à son  
quartier général à Napoléon ville (Vendée), puis parvenue à Napoléon.  
(Lettre sans doute refusée à cause de la taxe)

Pressé par les événements, cet officier tira parti du papier à lettre utilisé sous  
la Première Restauration, mais fit rectifier l'en-tête imprimée en remplaçant les  
mots "Royale" par "Impériale" et "Bourbon-Vendée" par "Napoléon".

|                             |                                                                                     |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 9. <sup>me</sup> LÉGION.    |                                                                                     |
| 16. <sup>me</sup> ESCADRON. |                                                                                     |
| COMPAGNIE<br>DE LA VENDÉE.  |                                                                                     |
| N. <sup>o</sup> —           |                                                                                     |
|                             |  |
|                             | <i>Gendarmerie</i>                                                                  |
|                             | <i>Impériale</i>                                                                    |
|                             | <i>Napoléon</i>                                                                     |
|                             | Bourbon-Vendée, le 22 Juin 1815                                                     |
|                             | <i>A. C. C. Michelle, Capitaine Commandant la Gendarmerie</i>                       |
|                             | <i>Régale du Département de la Vendée, Chevalier de la Légion</i>                   |
|                             | <i>d'Honneur,</i>                                                                   |
|                             | <i>A. Mouton. Le maître d'armes de Napoléon.</i>                                    |

22

Il est évident que le retour de l'Empereur marqua également les services de la poste aux chevaux ; nous en voulons pour preuve une lettre datée du 27 avril 1815, signée par LAVALLETTE, alors Conseiller d'Etat, directeur général des Postes, relative à l'installation du nouveau maître de poste pour le relais de Napoléon.

Ci-après, un fac-similé de ce document.

Postes-Relais  
de France.

Paris, le 27 Avril 1815.

Le ~~M. d'Etat~~ <sup>Conseiller</sup> d'Etat Directeur général  
des Postes,

Nous de S. M.

M. le Maire de la Ville  
de Napoléon.

Je vous prie, Monsieur, en réponse à votre  
lettre du 9. de ce mois, que le Brevet de Maître de  
poste, pour le Relais de votre Commune, a été expédié  
le 15. au S. Dubois.

Je vous remercie, Monsieur, des détails que vous  
avez bien voulu me donner sur l'état et la  
composition actuelle de ce Relais. D'après le témoignage  
que vous rendez de la faculté et du zèle de ce nouveau  
Titulaire je ne doute point que le service ne soit assuré  
sous sa gestion. J'ai l'honneur de vous saluer.

Amicus

Compte-tenu des événements exceptionnels qui marquèrent le pays pendant les Cent-Jours, et notamment le soulèvement de la noblesse vendéenne, le service de la Poste fut certes perturbé, parfois même interrompu.

En effet, par une lettre datée de Napoléon le 2 juillet 1815, le contrôleur des Postes avisait le préfet des dispositions suivantes :

"..... Vous me prévenez de la part de M. le lieutenant-général LAMARQUE que l'Administration, par l'effet de la pacification, peut reprendre son cours habituel, et vous m'invitez à rétablir le service de la correspondance.

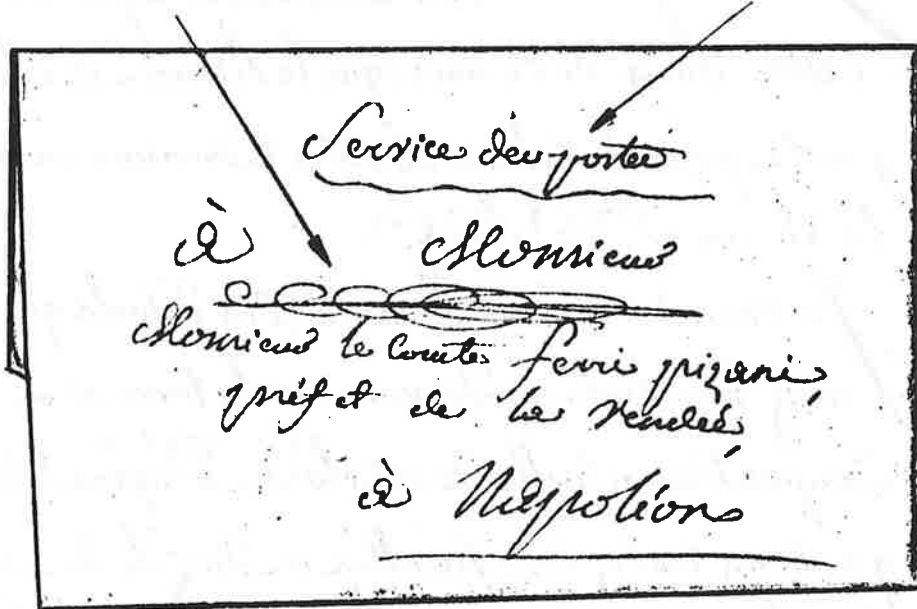
Dès l'instant de la publication qui a eu lieu le 27 juin en cette ville, j'ai pris des mesures pour que les services d'embranchement fussent aussitôt repris dans toute la Vendée.

Celui de Napoléon à Saumur par Chollet sera demain en activité et je vais inviter le directeur de Nantes à expédier tout de suite la malle à destination de Bordeaux.

Quant au service provisoire de Niort à Napoléon, je le maintiendrais par prudence pour nous assurer la communication de Paris jusqu'à ce que l'Administration générale ait eu le temps de changer la direction des dépêches pour les divers bureaux de la Vendée....."

Paraphe du contrôleur des postes  
certifiant la franchise

mention de franchise postale



Lettre de Dautrive, contrôleur des postes de Napoléon,  
dont ci-dessus une partie du texte

Après la défaite de Waterloo (18 juin 1815), la Seconde Restauration fit table rase du décret impérial du 14 avril 1815. Mais il faudra attendre la prise de fonction du comte BEUGNOT, nouveau directeur général des Postes, pour mettre fin aux appellations qui étaient réapparues pendant les Cent-Jours et qui avaient pu échapper à la Première Restauration.

Une délibération en date du 10 juillet 1815 stipulait dans son article premier :

"Le Directeur général, sur la proposition de l'administration, ordonne le rétablissement des anciens noms de quelques bureaux qui avaient été changés, à savoir :

.....Bourbon-Vendée au lieu de Napoléon.

.....".

Vers la fin du mois de juillet, le tampon postal utilisé sous la Première Restauration fut alors remis en service et la marque Bourbon-Vendée fit sa réapparition.

Le 23 septembre 1815, le préfet adressait au directeur général des Postes la note suivante concernant GOUPILLEAU qui était toujours en place :

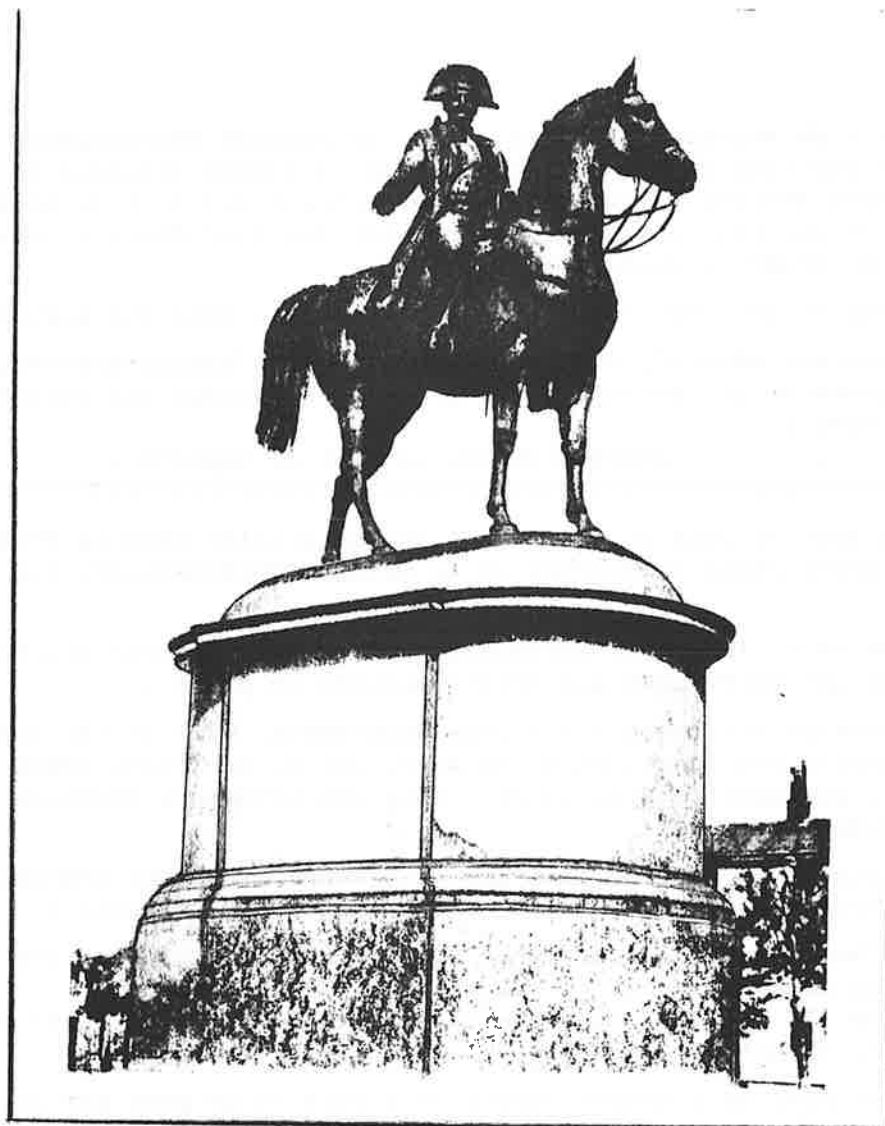
"Ce directeur est connu assez avantageusement, mais il est notoire qu'il fait remplir les fonctions de sa place par M. son fils, jeune homme négligent, quelques fois infidèle, imbus des principes jacobins et ennemi du gouvernement actuel."

Mais ce n'est que le 16 février 1816 que le nouveau directeur général des Postes, le marquis d'Herbouville, adressait au préfet la lettre suivante :

"J'ai l'honneur de vous prévenir que par suite de l'épuration qui a eu lieu parmi les employés de votre département, j'ai nommé :  
M. GUERIN (DE VALBELEIX), chevalier de St-Louis, ayant servi dans l'armée de Condé, directeur à Bourbon-Vendée....."

Ainsi c'en était fini de l'épopée impériale ; mais on ne peut pas dire que la ville eut à souffrir du retour des Bourbons qui poursuivirent, au ralenti, les projets de Napoléon.





Napoléon et Josephine furent reçus le 8 août 1808 à la "Grande Auberge" sur la place d'Armes, future place Napoléon.

La statue en bronze qui orne cette place a été élevée en 1854. Elle est l'oeuvre du comte Alfred Emilien de NIEUWERKERKE.

Maurice BRUNO

*CLUB*

#### B I B L I O G R A P H I E

- |                          |                                                                              |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| FAUCHEUX Marcel          | - L'enfance difficile de La Roche-sur-Yon - 1954                             |
| BRUNO Maurice            | - La poste en Bas-Poitou et en Vendée (Feuilles Marcophiles-154)- Paris 1963 |
| Archives départementales | - L'"Epuración Blanca" - Série 1 M-517                                       |
| Archives municipales     | - Plan du bourg de la Roche-sur-Yon dressé par l'ingénieur CORMIER en 1806   |
| La Philatélie française  | - "Après les Cent Jours" n° 369 de mars 1985                                 |



# Poiroux Musique

LE SPECIALISTE VENDEUR  
de l'instrument de musique

27r. de Gaulle - tél 37.17.63  
85000 LA ROCHE SUR YON

Nombreux PIANOS neufs et d'occasion,  
ORGUES électroniques avec boîte de rythmes,  
ORGUES classiques, ACCORDEONS, GUITARES,  
AMPLIS et tous instruments pour harmonies et fanfares

ACCORD - REPARATIONS

Prix extrêmement étudiés

ETABLISSEMENTS B U T O N

LE POIRE SUR VIE

HOTEL--RESTAURANT DU CENTRE

Tél. 31.01.20

VAL-DE-VIE

Tél. 31.01.41

Cuisine soignée

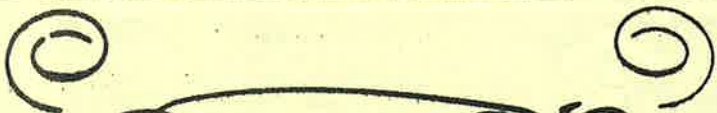
Prix modérés

Bon accueil

Bonne table

SEMINAIRES - NOCES - BANQUETS

( 700 LOUVERTS )

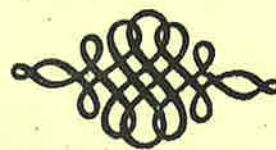


# Buropla

78 bis, rue du Mal Lyautey

85000 la Roche-sur-Yon

Tél. 37.42.47



arts graphiques

tirage de plans

fournitures et

photocopies

matériel pour

duplication offset

le dessin et le bureau

dactylographie



eeeeeeeeee

# HARPHIL

PHILATÉLIE - MINÉRAUX  
CARTOPHILIE  
NUMISMATIE

**D. HARJANI**

17, Rue Thiers - 17000 LA ROCHELLE  
Tél. (46) 41.05.14

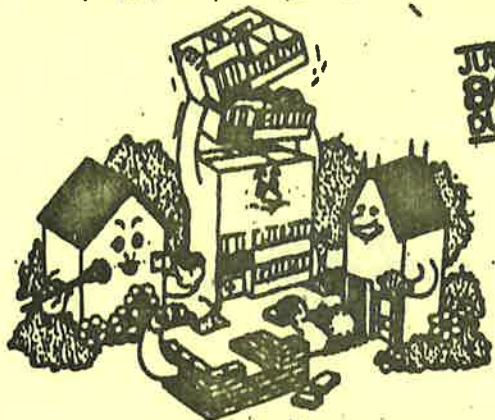
eeeeeeeeee



crédit foncier  
de france

**tous crédits Immobiliers**

(Résidences Principale et Secondaire)



achat, construction, travaux

5, Place du Théâtre

**85000 LA ROCHE SUR YON**

Téléphone (51) 37.06.86 - 37.32.63



Société des

# Charpentes FOURNIER

S.A. au Capital de 120.000 F

CHARPENTES TRADITIONNELLES

211 212

TRIANGULÉES

LAMELLES Collées

2142.3

Siège social Rue des jardins  
**LE POIRE-SUR-VIE**  
89170 BELLEVILLE sur VIE  
tel.(51) 31.82.95 - 31.81.66

**PHOTO CINEMA**

tout pour le  
LABORATOIRE

à des PRIX  
**PHOTO-PLAIT**

23, rue Clemenceau  
et 12, rue Pasteur  
LA ROCHE-SUR-YON

Tél : 62.31.06.

## Armurerie AUDUREAU

LA CHASSE — LE BALL-TRAP

24, Rue Maréchal-Lyautey  
LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 37-13-07

Toutes les Réparations

DROGUERIE - PARFUMERIE

# Michel GEAY

Rue Maréchal-Foch - LA ROCHE-SUR-YON

Téléphone : 37-07-76

Peinture - Papiers peints - Verres à vitres  
Produits chimiques

LIVRAISON A DOMICILE

# LES LETTRES RECOMMANDEES

## DES ORIGINES A NOS JOURS

### 4<sup>ème</sup> PARTIE

ERRATA : page 16 du dernier bulletin n° 28, dernière ligne du tableau, il faut lire : 18-5-1964 et non 18-4-1964.

-o-o-o-o-o-o-

On pourrait dire que les "événements" de mai 1968 marquent la fin de ce que nos arrières-petits-enfants qualifieront peut-être un jour de "Belle époque d'après 1945". Sait-on jamais ! C'était trop beau pour que ça dure....

Evènements politiques, guerre d'Algérie, crise du pétrole, grèves, annoncent des difficultés économiques dont nous subissons encore les effets. Nous avons écrit dans les bulletins précédents que l'évolution des tarifs postaux étaient le reflet -ou la conséquence- des perturbations économiques de n'importe quel pays (souvenez-vous des affranchissements allemands ou russes après 1918...). La France n'y échappera pas, mais très honnêtement -et heureusement-, à un degré mille fois moindre.

Par décret du 14 mai 1964, notre lettre recommandée passe de 0,95 à 1,25 fr à compter du 19 mai. Avez-vous constaté que les plis de cette période sont relativement rares ?



Lettre du 23 juillet 1964  
Tarif à 1,25 fr.

Le 18 janvier 1965, par décret du 12 janvier, un tout petit coup de pouce (pour une fois !) : 1,30 fr seulement. Ce tarif durera un an et demi.



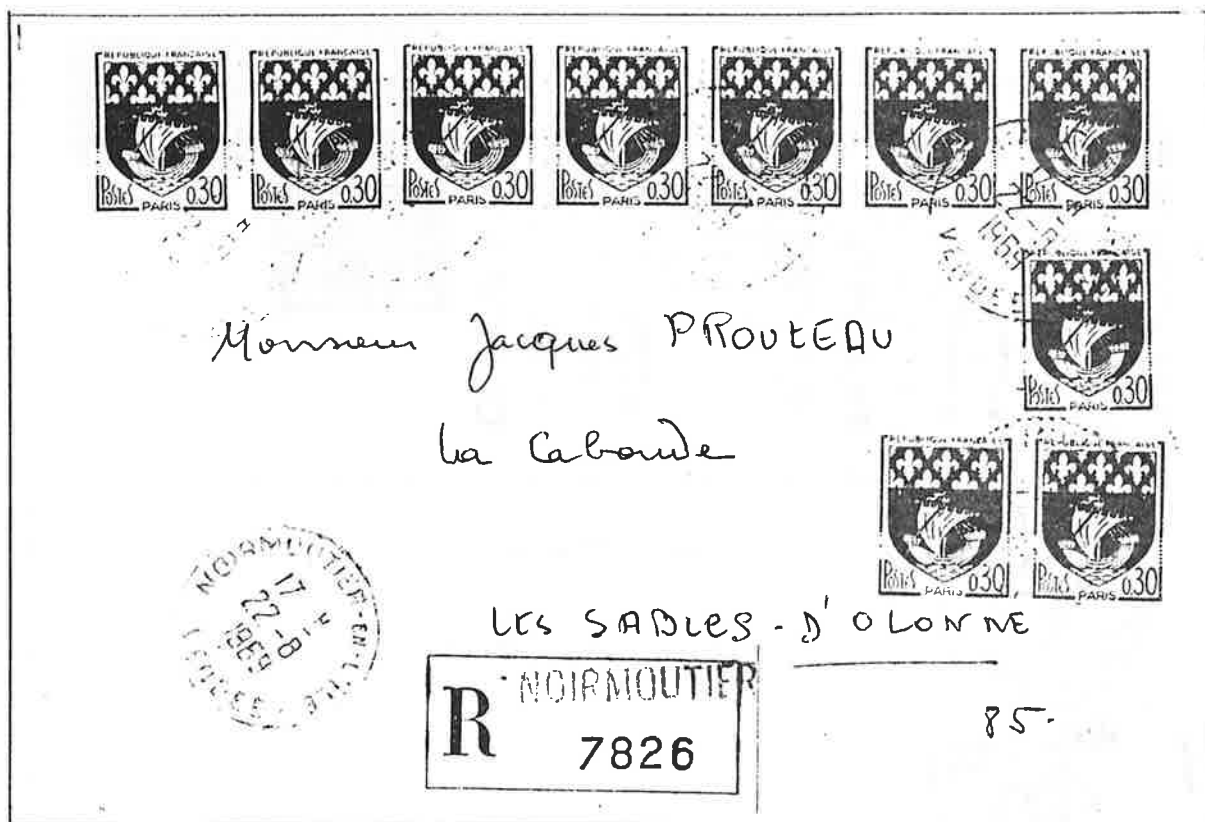
Lettre du 25 janvier 1966  
Tarif à 1,30 fr

En effet, à compter du 1er août 1966 (décret du 29-7-1966), notre L.R. passe brusquement à 2,30 frs (+ 76% !)



Lettre du 16 mai 1967 - Tarif à 2,30 frs

Presque 3 ans après, le décret du 6 janvier 1969 décide que le pli qui nous intéresse sera taxé à 3 frs à partir du 13 janvier 1969 .



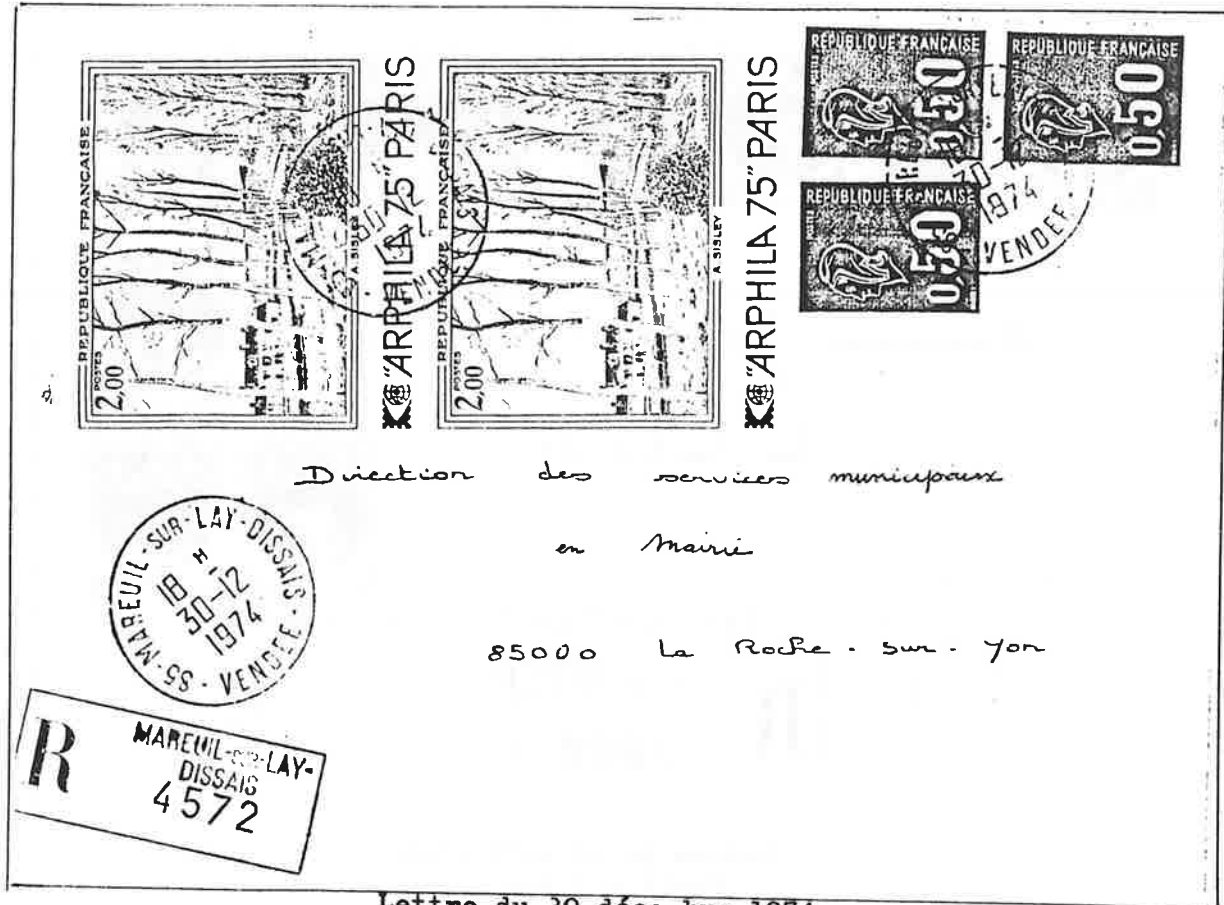
Lettre du 22 août 1969  
Tarif à 3 frs

Mais il sera bientôt taxé à 3,50 frs (décret du 2-1-1971) dès le 4 janvier 1971.



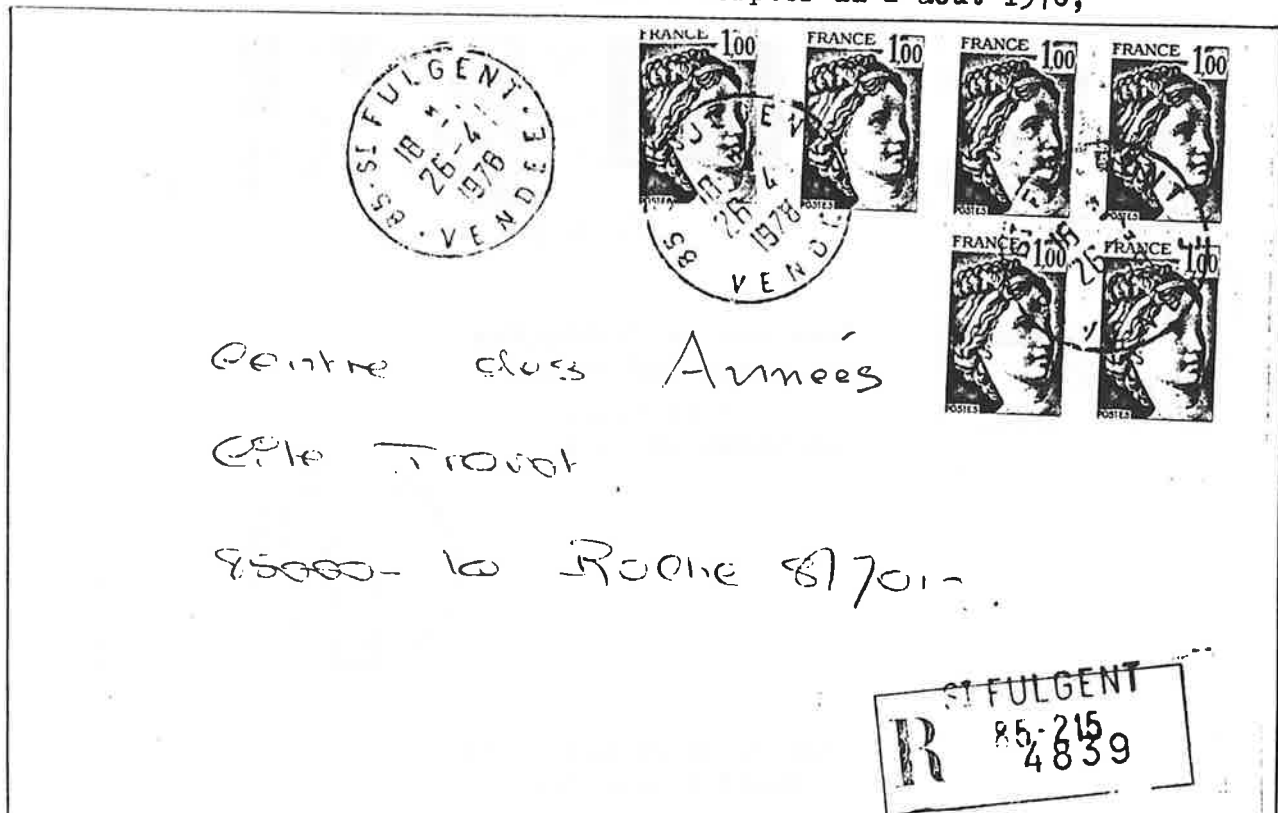
Lettre du 22 mars 1973  
Tarif à 3,50 frs

Jusque-là, une évolution "raisonnable", tous les 2 ou 3 ans est bien acceptée. Mais vous allez constater que les décisions des pays arabes, augmentant de façon vertigineuse le prix du pétrole brut, vont influencer sur les tarifs postaux. Dès le 16 septembre 1974, notre lettre recommandée va passer à 5,50 frs, soit plus de 60% en 17 mois).



Lettre du 30 décembre 1974  
Tarif à 5,50 frs

On va le porter à 6 frs à compter du 2 août 1976,



Lettre du 26 avril 1978  
Tarif à 6 frs

puis très vite à 7,20 frs avec effet au 15 mai 1978. Avez-vous remarqué que, depuis cette année 1978, nous avons droit à notre augmentation annuelle ? Qu'ils sont loin les tarifs d'antan qui ne changeaient que tous les 10 ou 20 ans !

**III**  
E-SUR-VIE

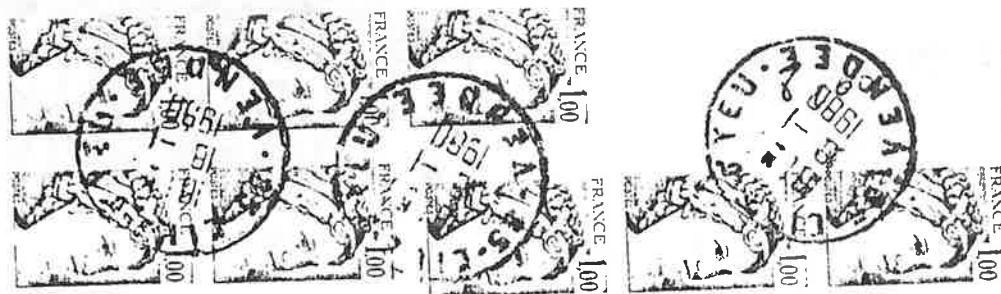
ROULETTES !



*Direction générale des  
centres départementaux d'assistance des infirmes  
Cité TRAVOT  
85020 la Roche sur Yon gare*

Lettre du 18 septembre 1979  
affranchie uniquement avec des SABINE de roulette...

Seize mois plus tard et, dès le 1er octobre 1979, arrondissons l'affranchissement de notre L.R. à 8 frs.



*Direction des Services Vétérinaires*

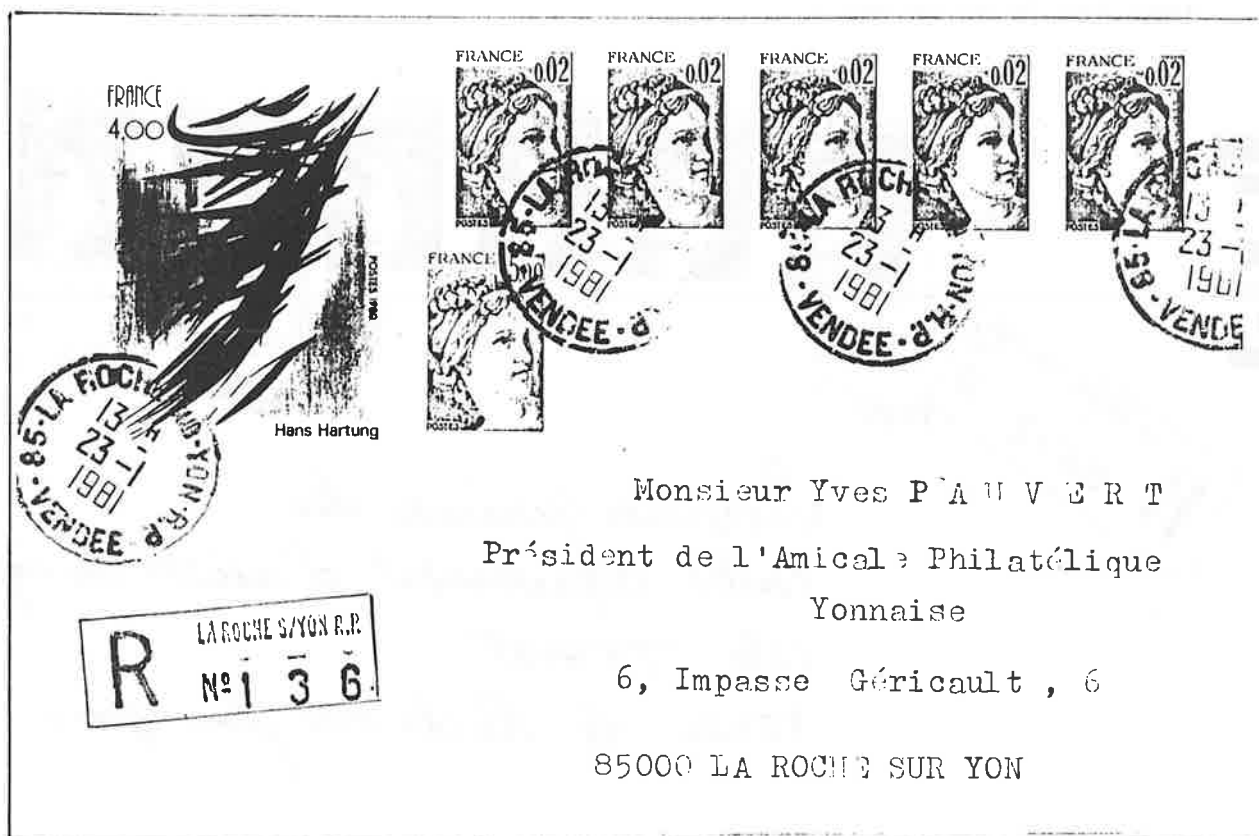


**R** L'ILE-D'YEU  
85518

*Vu au 196 M. Briand  
Cité Administrative TRAVOT  
85020. la Roche sur YON - GARE*

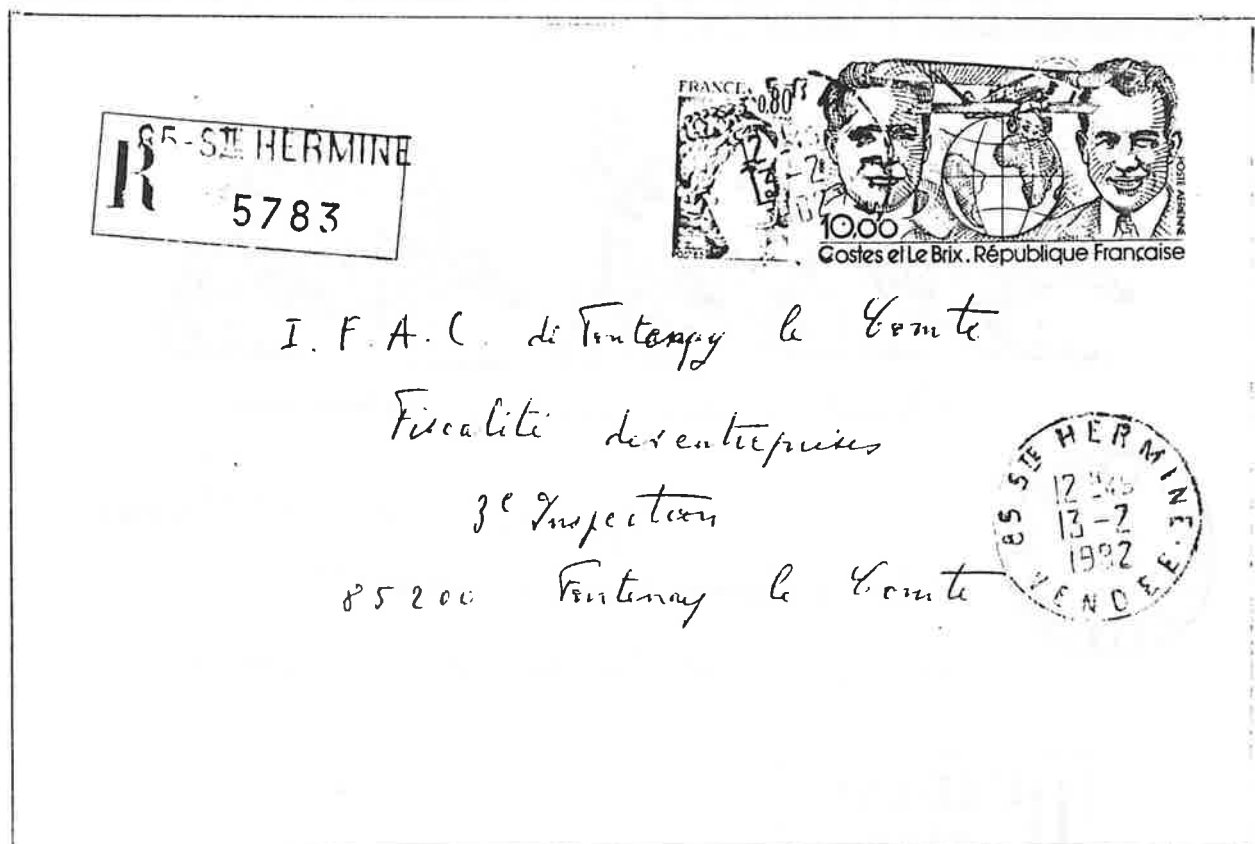
Lettre du 18 janvier 1980 - Tarif à 8 frs.

Arrivant à la fin de notre chronique, il serait vain de faire des commentaires. Les dates indiquées ci-après serviront peut-être à classer vos documents.



Monsieur Yves P A U V E R T  
Président de l'Amicale Philatélique  
Yonnaise  
6, Impasse Géricault , 6  
85000 LA ROCHE SUR YON

Tarif : 9,10 frs à partir du 1er août 1980



Tarif : 10,80 frs à partir du 1er août 1981



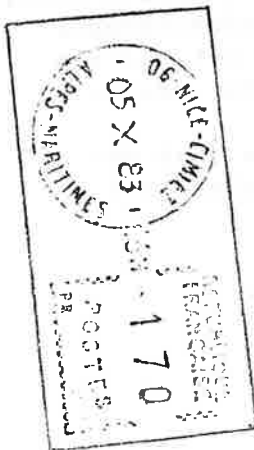
Ex. Pompidou

me des Halles

85000 La Roche sur Yon

R 85 ST GERVAIS  
4283

Tarif : 12,20 frs à partir du 1er juin 1982



Pommes Yves PAUVERT  
6, IMPASSE GERICAULT



4

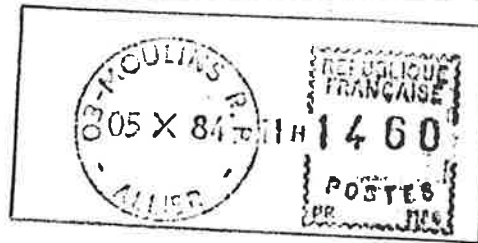
85000 LA ROCHE SUR YON

R NICE CIMIEZ  
N°6 20

Ax 2

Arrivée 14-10-83

Tarif : 13,70 frs à partir du 1er juin 1983



Centre Des Armées

Rue du 9<sup>ème</sup> Ri

85024 LA ROCHE S YON



Tarif : 14,60 frs à partir du 1er juillet 1984

CONCLUSION: cette modeste série sur la lettre recommandée du 1er échelon n'aura eu d'autre but que de vous divertir. Mais elle vous incitera peut-être à vous amuser à collectionner les affranchissements, des origines à nos jours. Lorsqu'on s'est attaché à une collection bien précise (sèmeuse, entiers postaux, journaux, lettres chargées, expéditions polaires, Sabine, Liberté, etc...), je pense qu'il est bon d'en monter une autre sans déboursier des sommes énormes (sauf pour les premiers plis, bien sûr). Ce ne sont pas nos deux vice-présidents qui me démentiront, j'en suis certain, car si l'âge n'est pas une référence en soi, il y a quand même (j'allais dire hélas !) l'avantage de l'expérience vécue.

Mais un conseil gratuit peut être jeté aux orties sans autre forme de procès. L'essentiel n'est-il pas de SE faire plaisir ?

Y. PAUVERT

TABLEAU DÉTAILLÉ  
DES TARIFS APPLICABLES AUX LETTRES DU 1er ECHELON  
du 19-5-1964 au 31-7-1985

| Période              | A P P L I C A T I O N | Poids<br>maxi.<br>1er<br>échel. | Taxe<br>de la<br>lettre<br>simple | Taxe<br>de<br>recom-<br>mandation |
|----------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 19-5-1964/17-1-1965  | FRANCE                | 20                              | 0,25                              | 1,00                              |
| 18-1-1965/31-7-1966  | d°                    | 20                              | 0,30                              | 1,00                              |
| 1-8-1966/ 12-1-1969  | d°                    | 20                              | 0,30                              | 2,00                              |
| 13-1-1969/ 3-1-1971  | d°                    | 20                              | 0,40                              | 2,60                              |
| 4-1-1971/ 15-7-1974  | d°                    | 20                              | 0,50                              | 3,00                              |
| 16-7-1974/ 1-8-1976  | d°                    | 20                              | 0,80                              | 4,70                              |
| 2-8-1976/ 14-5-1978  | d°                    | 20                              | 1,00                              | 5,00                              |
| 15-5-1978/ 30-9-1979 | d°                    | 20                              | 1,20                              | 6,00                              |
| 1-10-1979/ 31-7-1980 | d°                    | 20                              | 1,30                              | 6,70                              |
| 1-8-1980/ 31-7-1981  | d°                    | 20                              | 1,40                              | 7,70                              |
| 1-8-1981/ 31-5-1982  | d°                    | 20                              | 1,60                              | 9,20                              |
| 1-6-1982/ 31-5-1983  | d°                    | 20                              | 1,80                              | 10,40                             |
| 1-6-1983/ 30-6-1984  | d°                    | 20                              | 2,00                              | 11,70                             |
| 1-7-1984/ 31-7-1985  | d°                    | 20                              | 2,10                              | 12,50                             |
| 1-8-1985/ .....      | d°                    | 20                              | 2,20                              | 13,00                             |

[illegible]

\* \* \* \* \*

CHERCHEZ LA DIFFERENCE

Le cachet du Point Philatélique de La Roche R.P. a été modifié le lundi 25 novembre.

Ci-dessous côte à côte l'ancien et le nouveau



## A NOTRE AMICALISTE LOINTAIN

---

Si l'Amicale Philatélique Yonnaise comprend quelques adhérents répartis le plus souvent dans l'Ouest de notre région, il en est un, certainement le plus éloigné puisqu'il réside à MENTON (le veinard !), qui reste fidèle à notre association depuis de nombreuses années.

Vous ignorez sans doute que notre ami Pierre BENINI -puis- qu'il s'agit de lui- est le grand spécialiste des marques postales sardes, d'une part, et mentonnaises, d'autre part. Chaque année, il a la gentillesse de nous recevoir, mon épouse et moi, et, avec son accent savoureux, il nous montre une partie de ses collections.... Je me demande parfois si j'en verrai un jour la fin.

Marcophile averti, il possède des pièces uniques ou extrêmement rares "que c'en est une merveille". Je passe sur le nombre de coupes, médailles et autres récompenses reçues à l'issue d'expositions où il a participé "que je ne sais plus où les mettre !" (toujours avé l'assent). Et en plus, il est modeste...



Père d'un fils marié, il a "hérité" d'un petit-fils que vous apercevez ci-dessus dans les bras de Mamie. J'ai reçu l'assurance que ce jeune rejeton adhèrera à l'A.P.Y. en l'an 2000.... Merci l'ami Pierrot et à bientôt, j'espère.

Le Président

### DERNIERE MINUTE.

Le "MONDE DES PHILATELISTES" DE DECEMBRE ARRIVE CES JOURS-CI, NOUS APPREND QUE MR. PIERRE BENINI (spécialiste de Monaco) FIGURE PARMI LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ACADEMIE D'ETUDES POSTALES.

L'A.P.Y. SE TROUVE TRES HONOREE DE COMPTER DESORMAIS UN ACADEMIEN PARMI SES MEMBRES ET FELICITE VIVEMENT MR. PIERRE BENINI DE CETTE DISTINCTION.



*Philatélie*

**G. Dupuis**

**ACHAT & VENTE**

**TIMBRES, CARTES POSTALES, MONNAIES**

**MATÉRIEL PHILATÉLIQUE**

**Dépositaire des marques**

**LEUCHTTURM**

**SAFE**

**LINDER**

**YVERT**

TEL. (40) 20 45 71

P. C. A 310 696 705

**2 RUE DES DEUX PONTS  
44000 NANTES**

# ETS BIRON s. a.

## ORTHOPÉDISTES

26 à 30, r. Président de Gaulle  
85000 LA ROCHE SUR YON

Téléphone : (51) 37.07.72

Fournisseurs agréés des Ministères  
Caisses Maladies  
et  
Centres d'Appareillages

FABRICANTS de : Chaussures orthopédiques et sur mesures  
Semelles correctrices.  
Ceintures et corsets médicaux sur mesures  
Chaussures médicales et Thermiques

VENTE ou LOCATION de : Tout matériel pour blessés et handicapés.



**TRANSPORTS  
DÉMÉNAGEMENTS**

**BIÈRES  
CHARBONS  
FUEL  
BOIS  
VINS**

**E<sup>te</sup> MATEL BARREAU**

Route de Nantes  
**85 - LA ROCHE-SUR-YON**

G. E. P. Nantes 1918-20

Tél. 37.10.18

**MICHEL**

## BLOT

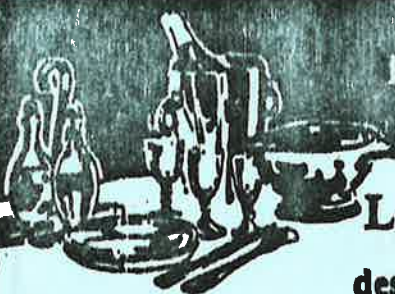
Cheminier - Habilleur

14, rue du Maréchal Joffre

85000 LA ROCHE SUR YON

Tél : 37.03.95

**LISTE  
DE MARIAGE**



**La Cadothèque  
RÉNOVÉE  
des Ets POMPIDOU**

**CADEAU A CHAQUE  
DÉPÔT DE LISTE**

6 rue Stéphane-Guillemé.  
LA ROCHE/YON

**PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD**

## POMPIDOU

La Roche-sur-Yon  
Tél : 37.26.47

## " Aux Ciseaux d'Argent "

ORFÈVRE - INOX  
ARTICLES DE TABLE - CADEAUX - CAJOLETS  
ATELIER DE RÉPARATION,  
D'AIGUISAGE CISEAUX, COUTEAUX

## GRELARD

5 rue des Halles - LA ROCHE-SUR-YON - T 37.19.87



**MAURICE CLAVERIE**  
**ASSURANCE LA PATERNELLE**  
**RESIDENCE LYAUTEY**  
**6, PLACE DE LA VENTE**  
**85000 LA ROCHE-SUR-YON**  
**TEL 87.26.12**

ASSURANCES  
 Incendie - Auto  
 Vie - Responsabilité civile  
 Aviation - Maritime

**BEAUVOIS**  
**CONCESSIONNAIRE**



Route de Nantes  
 85600 MONTAIGU  
**(51) 94.04.97**

**"205..."**

**UN SACRE NUMERO**

Pour bien monter

votre collection



**JAPY-SOEB**  
**CAILLET-BRIANCEAU**

**MACHINES ET MOBILIER DE BUREAU**  
 (Service Après-Vente)

1, place du Marché  
 85000 LA ROCHE-SUR-YON  
 Tél. 37.48.12

**BEAUTE**  
**COIFFURE**  
**MANUCURE**

**SOINS DES**  
**CHEVEUX**



**HOMMES - DAMES**

Tel : 94.02.66

7, Place Dugest Matifeux  
 85600 MONTAIGU

## LA GREVE DES P.T.T. EN 1974

*Cette étude se veut absolument étrangère à toute querelle politique ou syndicale et se doit de rester purement philatélique.*

### BREF HISTORIQUE

*Les raisons qui ont provoqué cette longue grève des P.T.T. n'ont pas à être développées ici. Nous nous bornerons à citer des dates et des événements.*

*Le départ va se produire le 17 octobre 1974 au Centre de Tri de Paris PLM. Le mouvement s'étendra très rapidement à l'ensemble des bureaux-gares parisiens, puis à ceux de province. Une semaine plus tard, la grève est générale. On peut considérer que, le mardi 22 octobre, le travail a cessé dans l'ensemble des bureaux-gares de France et que le mouvement gagne l'ensemble des services des P.T.T.*

*Les Centres de tri et les Bureaux-gares seront les derniers à reprendre le travail.*

*L'effritement de la grève commence le 27 novembre mais la reprise s'échelonnera, selon les établissements, durant le 1ère quinzaine de Décembre.*

### L'INTERVENTION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

*Compte-tenu de l'ampleur de cette grève et surtout le risque de difficultés financières encouru par les entreprises, les Chambres de Commerces et d'Industrie mettent au point un service parallèle d'acheminement du courrier, mais courrier uniquement commercial et sous certaines conditions, notamment que le courrier soit affranchi et oblitéré, en principe, avec des cachets prêtés par l'Administration des P.T.T. et sous son contrôle.*

*Ainsi nous avons pu recevoir par ce canal du courrier du 29.10.74 au 25.11.74 et comportant différents types d'oblitérations ou d'inscriptions manuscrites.*

*Par ailleurs du courrier militaire et administratif a également voyagé durant cette même période.*

### BIBLIOGRAPHIE

*pour la chronologie  
des événements*

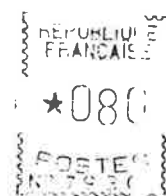
*"Des idiots par milliers"*

*Du démantèlement des P.T.T. à la grève de 74.  
Fédération démocratique des travailleurs des P.T.T.  
(C.F.D.T.) Edit. François Maspéro Paris.*

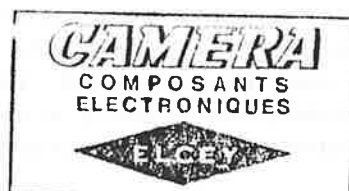
1. Lettres affranchies et oblitérées normalement  
et portant un cachet de Chambre de Commerce

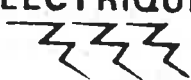


**A.R.M.**  
B.P. 2  
77-CLAVE SOULLY  
161425 0016 et 0162  
FRANCO METRES



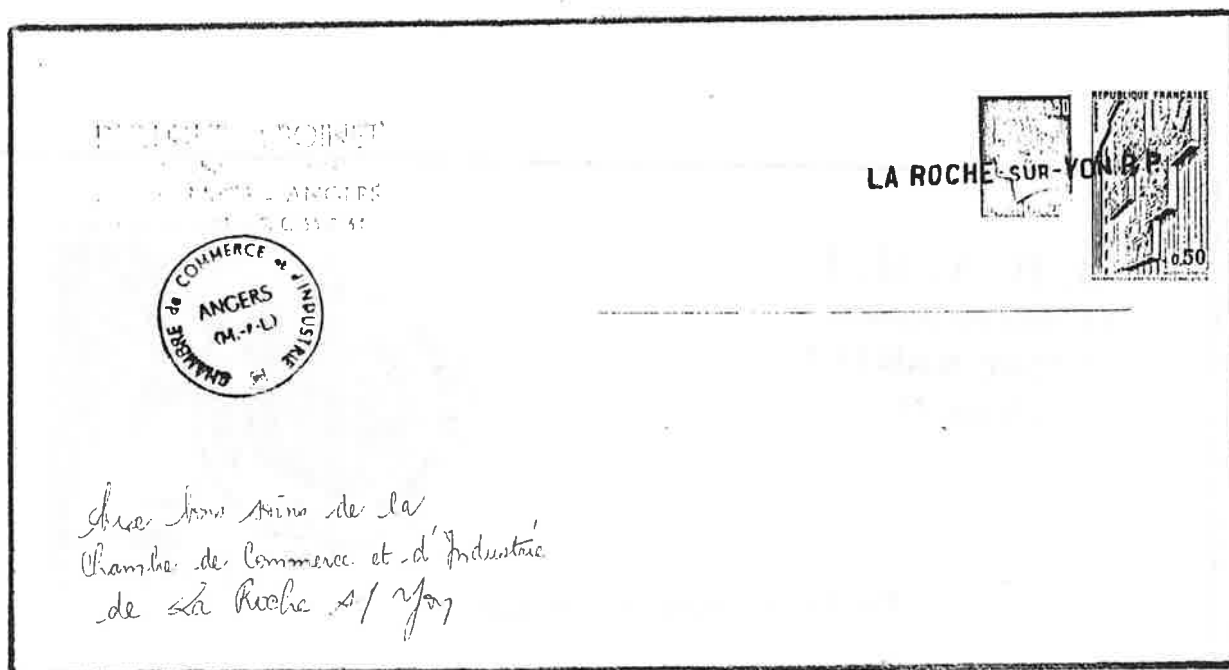
Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
77109 MEAUX



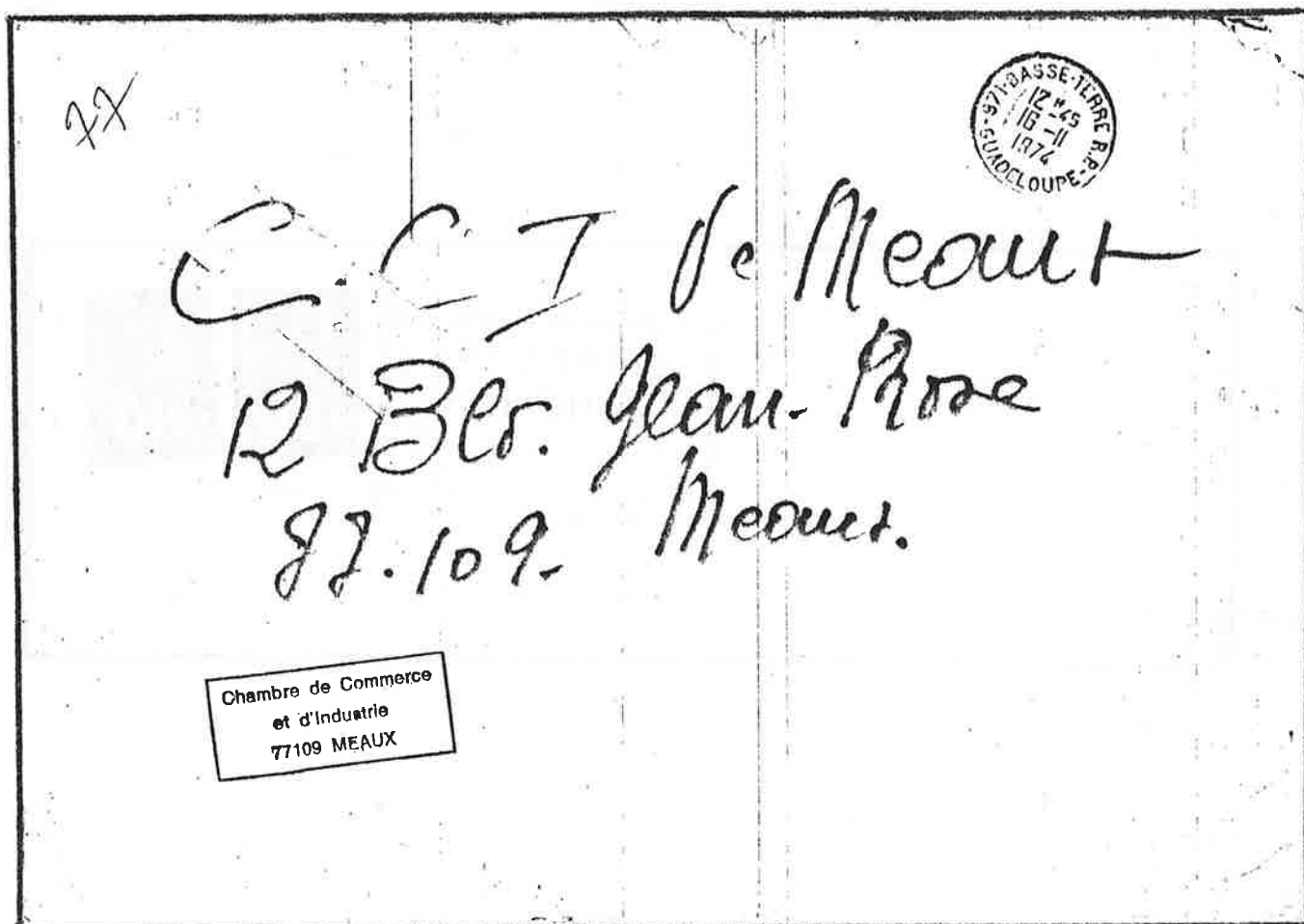
**FILS et CABLES  
ELECTRIQUES**  
  
**C. ROESCH & Cie**



1. Lettre affranchie ou oblitérée normalement  
et portant un cachet de Chambre de Commerce



2. Pli adressé de Guadeloupe  
à la C.C.I. de Meaux le 16 novembre



2. Plis oblitérés par les cachets  
de Chambre de Commerce

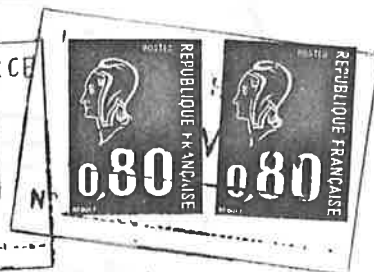
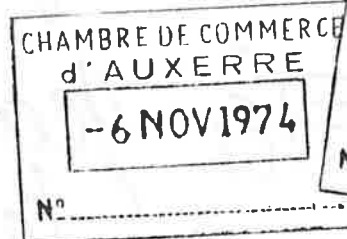
**O. R. A. M. E.**  
14, Rue de Jemmapes  
**44000 NANTES**  
Téléphone 71.55.00



Monsieur Bernard ROYER

8, rue du 93 ème R.I.

85000 - 1<sup>re</sup> ROCHE SUR YON



3. Plis normalement affranchis à Nantes  
les 29 et 31 octobre  
et portant la mention manuscrite  
"C.C.I. La Roche-sur-Yon"

O. R. A. M. E.  
14, Rue de Jemmapes  
44000 NANTES  
Téléphone 71.55.88

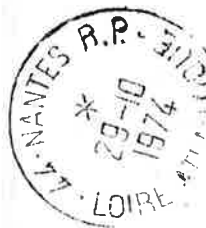
*C.C.I. La Roche-sur-Yon*

*Bernard Royer*



*cc: La Roche s/yon*

O. R. A. M. E.  
14, Rue de Jemmapes  
44000 NANTES  
Téléphone 71.55.88



*Lettre*

Monsieur Bernard ROYER  
8 & 10 rue du 93 ème R.I.

*cc: La Roche s/yon*

ETS MESNIER & C<sup>ie</sup>  
14, rue Fouré - B. P. 436  
44 NANTES Tél. 71.61.45

*Lettre*



ETS MESNIER ET CIE



*C.C.I. La Roche s/yon*

BOITE POSTALE 436  
44014 NANTES-CEDEX

# LES SATAS électroniques du type SEG (complément)

Dans le N° 28 du Bulletin (pages 48 à 50), G. ABERT a donné de très intéressantes précisions sur les machines de guichet de ce type installées en Vendée.

Il aurait été logique de faire figurer, dans le tableau présenté, la date précise de la mise en service. Hélas, le document où étaient consignées les dates s'était égaré. Il a réapparu. Pour compléter la documentation déjà parue, nous vous livrons donc les précisions suivantes concernant la mise en service, dans l'ordre alphabétique des communes.

Pour toutes ces dates, il s'agit bien sûr de l'année 1985, sauf mention explicite 1984.

| BUREAU                   | DATE DE MISE<br>EN SERVICE       | BUREAU                   | DATE DE MISE<br>EN SERVICE |
|--------------------------|----------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| AIGUILLON S/MER          | 19 février                       | La MOTHE-ACHARD          | 11 avril                   |
| AIZENAY                  | 14 ou 15 février                 | MOUCHAMP                 | 1er mars                   |
| BEAUVOIR                 | 20 février                       | NOIRMOUTIER              | 14 février                 |
| Le BOUPERE               | 1er mars<br>(livraison le 19.02) | POUZAUGES                | 19 février                 |
| BRETIGNOLLES             | 22 février                       | ST HILAIRE DE RIEZ       | 20 février                 |
| CHANTONNAY               | 25 février                       | ST HILAIRE DES<br>LOGES  | 14 mars                    |
| LA CHATAIGNERAIE         | 4 mars                           | St JEAN DE MONTS         | 21 février                 |
| CUGAND                   | 1er mars                         | TALMONT ST HILAIRE       | 2 novembre 1984            |
| La GAUBRETIERE           | 1er mars                         | LA TRANCHE S/MER         | 19 février                 |
| L'HERBERGEMENT           | 1er mars                         | OLONNE S/MER             | 2 novembre 1984            |
| Les HERBIERS             | 19 février                       | LES SABLES AN 1          | 7 février                  |
| L'ILE D'YEU              | 12 février                       | ST JEAN DE MONTS<br>AN 1 | 21 février                 |
| LES LANDES -<br>GENUSSON | 1er mars                         | LA ROCHE RP. AN2         | 13 février                 |
| MORTAGNE S/SEVRE         | 26 février                       | La ROCHE RP. AN1         | 5 novembre 1984            |

## Erratum.

Dans le n° 28, l'article concernant la ligne LA ROCHE-BRES-SUIRE-TOURS présente une pagination qui le rend difficilement compréhensible.

L'ordre logique des feuillets est le suivant :

37 à 41 43 44 46 45 42 47.

## LES NOUVELLES MACHINES A AFFRANCHIR EN VENDEE ... ET LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

---

Plusieurs machines à oblitérer SECAP ont été mises en service en 1985 dans notre département.

Il semble que la première ait été placée le 19 février 1985, à la FLOCELLIERE.

Le même jour, 19 février, une autre aurait été installée à SOULLANS.

Le bureau des LANDES DE GENUSSON a été servi le 25 juin, à coup sûr; ST GEORGES DE MONTAIGU semble bien l'avoir été le même jour.

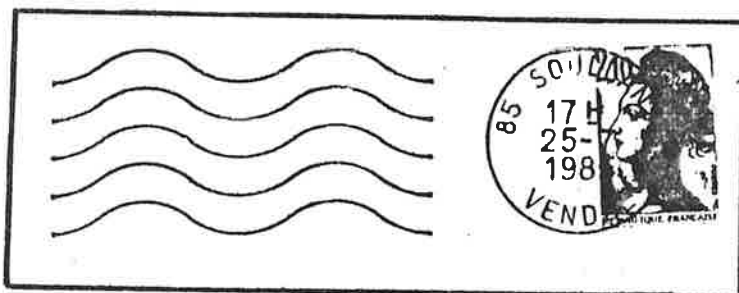
Quant à MOUILLERON-LE-CAPTIF, la machine SECAP a été mise en service en septembre 1983 (le 27 ?) et la flamme était toujours à gauche jusqu'au 27 septembre 1985, date à laquelle la flamme a été mise à droite.

### Les dispositions réglementaires

Nous signalions, dans le Bulletin 28 (p.53 - article de G. ABERT) que la disposition des lignes ondulées à gauche du bloc dateur paraissait un retour en arrière.

Le Bulletin était distribué vers le 10 septembre et aussitôt lesdites lignes ondulées passaient à droite.

Il nous a été confirmé que les machines SECAP comportaient à la livraison le dispositif :



Mais le Bulletin officiel P.T.T. a diffusé une instruction du 3 septembre 1985 traitant de la Publicité par flamme d'oblitération.

Ce texte stipule :

### **2.2. Rôle des bureaux de poste**

Les bureaux doivent suivre les instructions de leur direction départementale pour la mise en place et le retrait des flammes. Ils ne doivent en aucun cas conserver ni remettre en service d'anciennes flammes PTT de type I.

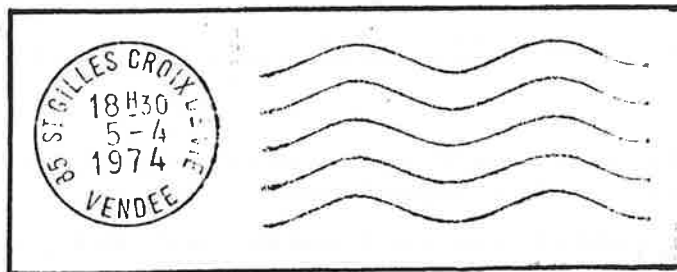
Toutes les flammes actuellement utilisées doivent être du type II (et donc comporter le nom du bureau et la date).

La flamme doit toujours être située, après impression, à gauche du timbre à date. Dans le cas où aucune flamme n'est utilisée, le bloc porte-timbre de la machine est alors muni d'une pièce qui imprime sur les correspondances des lignes d'ondulation. Contrairement aux pratiques de nombreux bureaux, cette pièce doit être montée de façon que le timbre à date se situe, après impression, à gauche des ondulations. Le timbre-poste est annulé par les lignes d'ondulation, le lieu et la date restant ainsi parfaitement lisibles.

Si l'on comprend bien, la réglementation est la suivante :

- Si la machine imprime des Lignes d'ondulation, le timbre à date doit être, sur le pli à oblitérer, à gauche des ondulations.

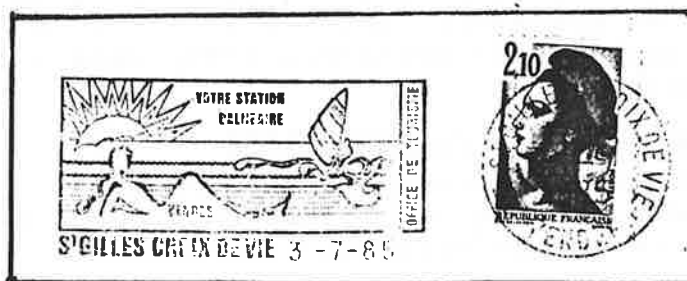
soit :



Nous essaierons cependant de ne pas faire massacrer nos chères vignettes par des lignes ondulées.

- Si la machine imprime une flamme publicitaire, c'est la flamme qui doit être à gauche

soit :



Le Bulletin mentionne : Application : 1er janvier 1986.

Qui vivra verra ! Mais la Vendée applique déjà l'Instruction du 3 Septembre, semble-t-il.

E. MOREAU

" EN VRAC "

Un Point Philatelique va être installé aux Sables d'Olonne, probablement en janvier 1986. Il utilisera un cachet d'oblitération illustré. Si vous voulez un "Premier Jour", ouvrez l'oeil !

\*\*\*\*\*

De même un bureau de poste va fonctionner au CHATEAU-d'OLONNE à compter de la mi-décembre; mais il ne sera ouvert au public qu'en janvier à une date encore non précisée.



assurances  
la providence

I. A. R. D.  
VIE

# CABINET SEGUINEAU & FILS

TOUTES  
ASSURANCES

IARD — VIE

\* Le Richelleu \*

Rue Paul-Doumer

85000 LA ROCHE-SUR-YON

T (51) 37.03.79 - 37.22.60

LA POSTE DU VILLAGE  
A. REBOULOT. (Expert agréé CNE)



- \* TIMBRES DE FRANCE.
- \* CLASSEMENT THEMATIQUE.
- \* MARGOPHILIE.
- \* ENTIERS POSTAUX.

ACHAT - VENTE - EXPERTISE

14, RUE de la JUIVERIE - 44000 NANTES

Tél: (40) 47.77.13

LE RETRO

SES GALETTES DE BLE NOIR

SES CREPES

SES GLACES MAISON

Place du Marché

La Roche sur Yon - Tél 62.18.14



Votre **ÉBÉNISTE**

**MEUBLES MOREAU**

Fabricant



**BELLEVILLE-sur-VIE**

Tél. : magasin 41.12.62

fabrique 41.11.13

**Pour vos lunettes**  
**2 Magasins à votre service**

**OPTIQUE**  
**COMMOY**

16, Place du Marché - Tél. 37.02.89

29, Rue Georges-Clemenceau - Tél. 37.49.09

**LENTILLES DE CONTACT**

**85000 LA ROCHE SUR YON**

MAROQUINERIE - BAGAGES - PARAPLUIES

**m. bibard**

ARTICLES CADEAUX

7, rue des Halles - Tél. 37.03.53

**LA ROCHE-SUR-YON**

Même maison : Centre Commercial « Bellevue »

Tél. 37.10.09



**Le bon sens près de chez vous.**

**POISSONNERIE**

**"chez ANDRE"**

26, rue Foch

**LA ROCHE SUR YON**

Tél. : 37.11.14

Arrivage Journalier  
des **SABLES D'OLONNE**

★  
aux Halles : **Mardi**

**Jeu**

**Samedi**

**Antiquités**

Occasions - Achat - Vente

Grand Choix

de Meubles Régionaux

**L. BARBOTEAU**

8, Rue Alardchal Foch

85000 La Roche-sur-Yon

Tél. 37.08.81

Entre Sibra...



Antennement

**MARIONNEAU**



**- ELECTRICITE GENERALE -**

**TELEVISION - CHAUFFAGE ELECTRIQUE**

**ELECTRO-MENAGER**

**ANTENNES TELEVISION**

**louis le goff**

Magasin : 5, Rue Raymond-Poincaré

Atelier-Bureaux : 6, Rue Lazare-Carnot

**LA ROCHE-SUR-YON**

Tél. : 37-09-19

## A L A R O C H E, UN CENTRE DE TRI BIEN EQUIPÉ

En juin 1980, à la suite d'une visite au Centre de Tri, nous avons réalisé une sorte de reportage sur l'automation Postale à la Roche.

Mais cinq années ont passé et, bien évidemment, la technique a évolué, ce qui nous a amené à rendre une nouvelle visite au Centre pour suivre l'évolution du matériel, et informer nos collègues et amis.

Nous allons essayer de suivre le cheminement d'une lettre à partir de son arrivée au Centre de Tri jusqu'à la mise en sac précédant le départ effectif :

### 1°/ - L'OBLITERATION PROPREMENT DITE.

Une machine SECAP KG 351, mise en service le 21.06.85, a remplacé le SECAP KE 610 qui était utilisée depuis 1973. Toutefois cet ancien matériel est resté sur place et effectue le travail nécessaire en cas de défaillance ou de surcharge de la KG 351.

### 2°/ - L'INDEXATION.

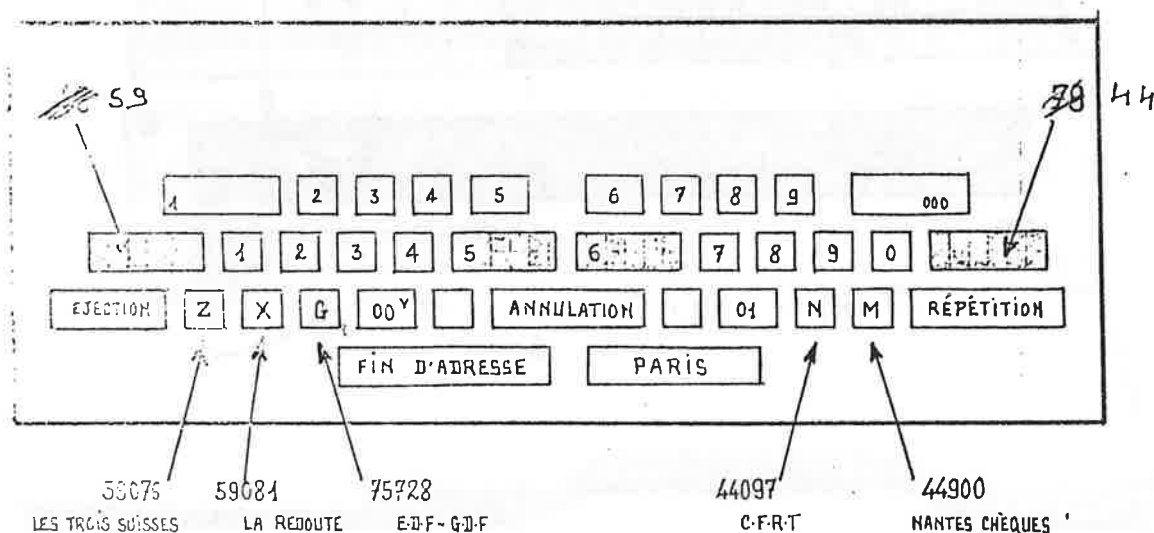
Le Centre de Tri avait été doté antérieurement de 6 P.I.A. (Poste d'indexation automatique), appartenant à ce qu'il est convenu d'appeler "la première génération", et mis en service le 21 janvier 1983.

Six P.I.A. de la seconde génération sont entrés en fonction en 1984.

Cette seconde série d'appareils bénéficie d'une grosse amélioration dans la présentation, mais surtout l'impression s'effectue par projection, il n'y a donc plus de ruban, ce qui supprime bien des inconvénients.

Les possibilités sont également accrues et la machine peut effectuer 2 000 indexations à l'heure sans altérer la qualité des bâtonnets.

Il est à noter que ces P.I.A. n'impriment plus de marque à sec au verso.



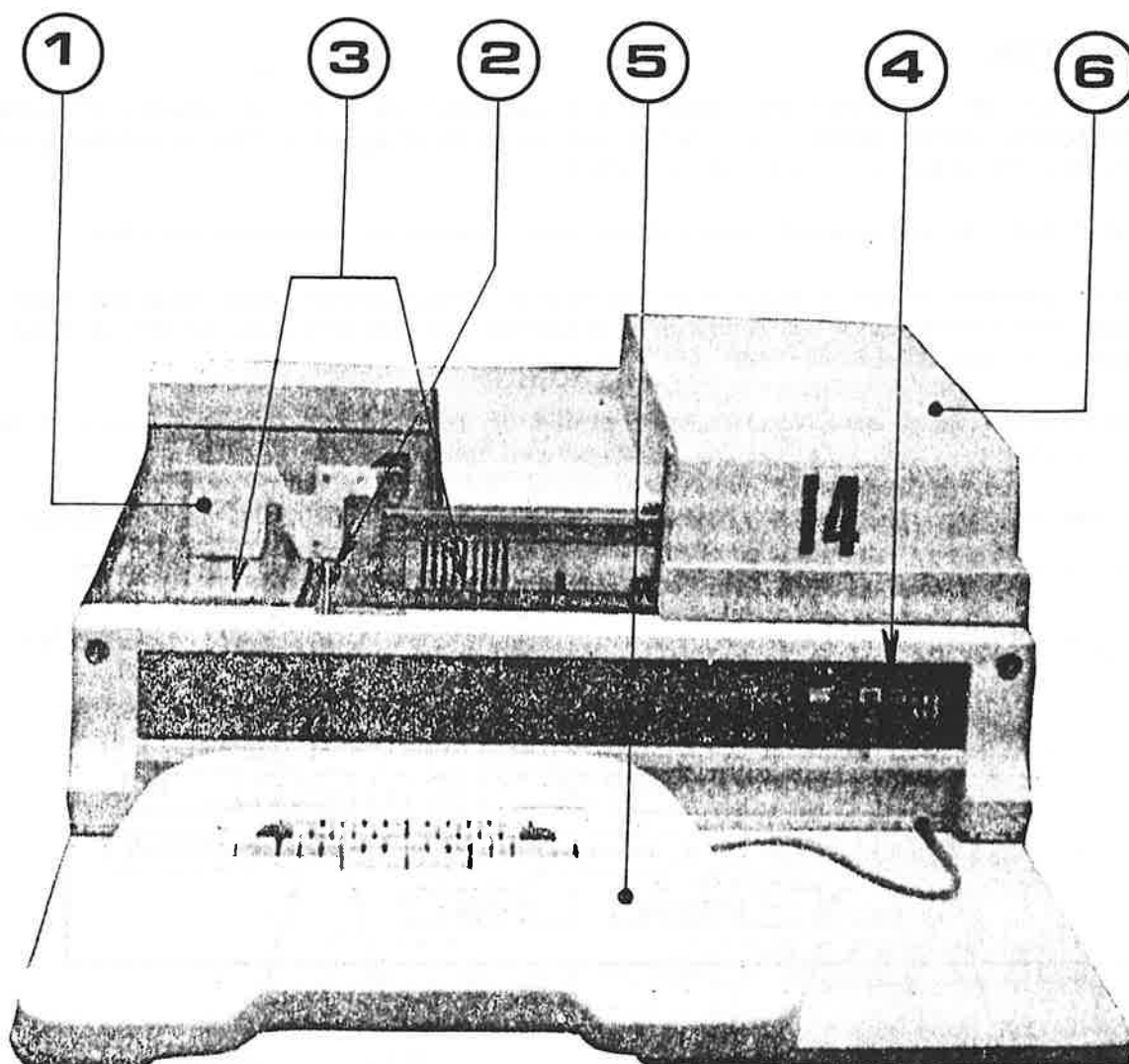
Clavier d'un P.I.A.

Les touches indiquées par une flèche sont susceptibles d'être affectées à un code complet et de l'imprimer d'un seul coup.

## LE MODULE D'INDEXATION

Il est constitué des éléments suivants :

- le magasin d'approvisionnement ① ;
- le dépileur à ventouse ② ;
- deux zones de lecture horizontale ③ ;
- le bandeau de commande ④ ;
- le clavier plat alphanumérique ⑤ ;
- le système de convoyage ⑥ ;
- la logique de gestion et de commande (à l'arrière du poste).



*Module d'indexation d'un P.I.A.*

### 3°/ - LE TRI DU COURRIER.

Nous arrivons maintenant à la partie la plus spectaculaire du matériel : les TRIEUSES.

A) La machine de tri simplifiée HMS 03 a été mise en service le 1er décembre 1984. Une seule avait été installée auparavant en France, à Niort plus précisément.

Elle permet deux type de tri :

- un tri acheminement départ,
- un tri acheminement arrivée.

En "acheminement départ", la capacité de travail de cette trieuse est de 3 000 plis/heure.

Les programmes sont modifiables en fonction des heures de tri et des heures de départ dans différentes directions.

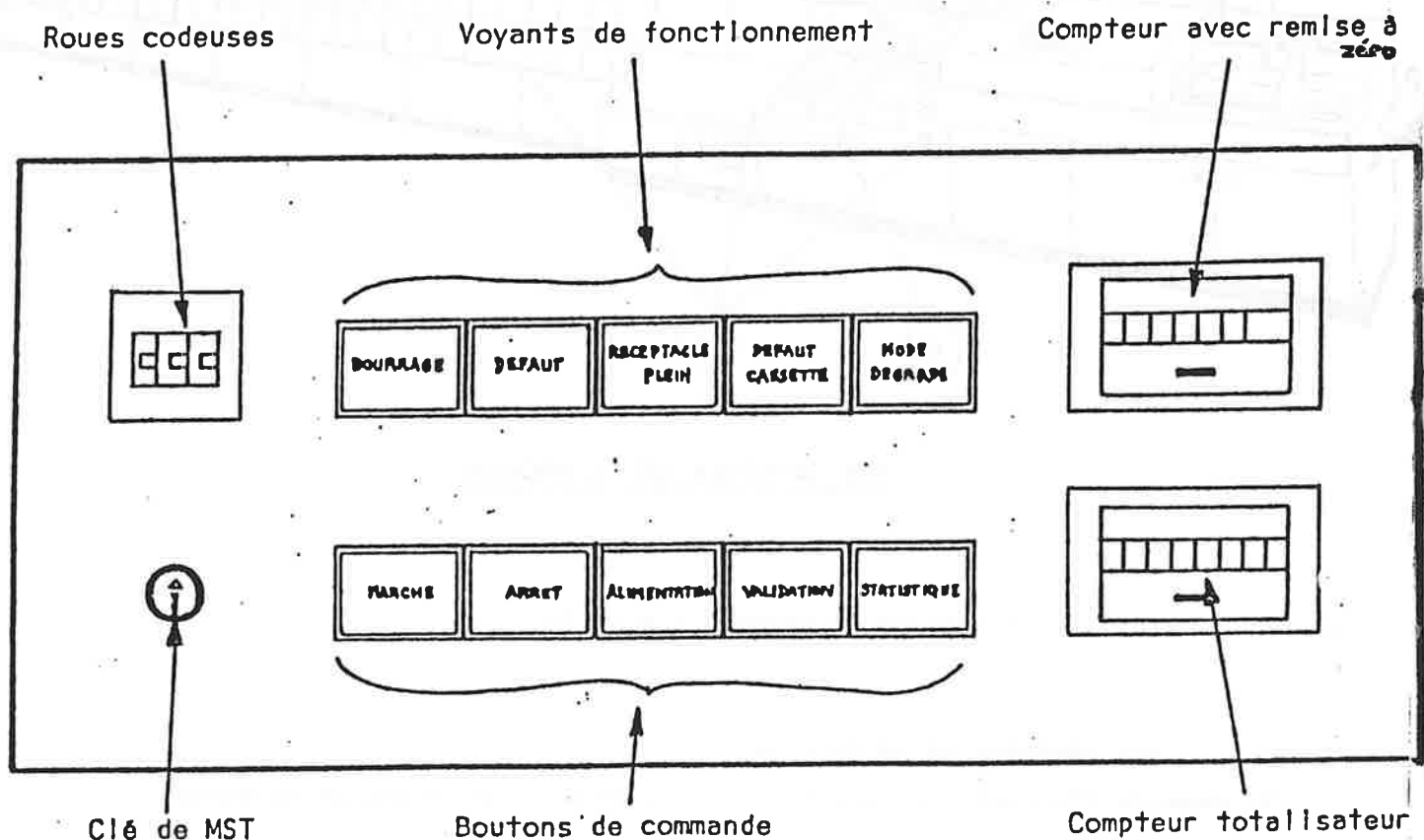
Cette machine comporte, outre le magasin d'approvisionnement (1) et le pupitre de commande (2)

le module empileur (3)

le module de répartition (4)

le ou les modules de cases (6)

#### PUPITRE DE COMMANDE



Chaque module comporte 20 cases réparties sur 5 niveaux en 4 colonnes.

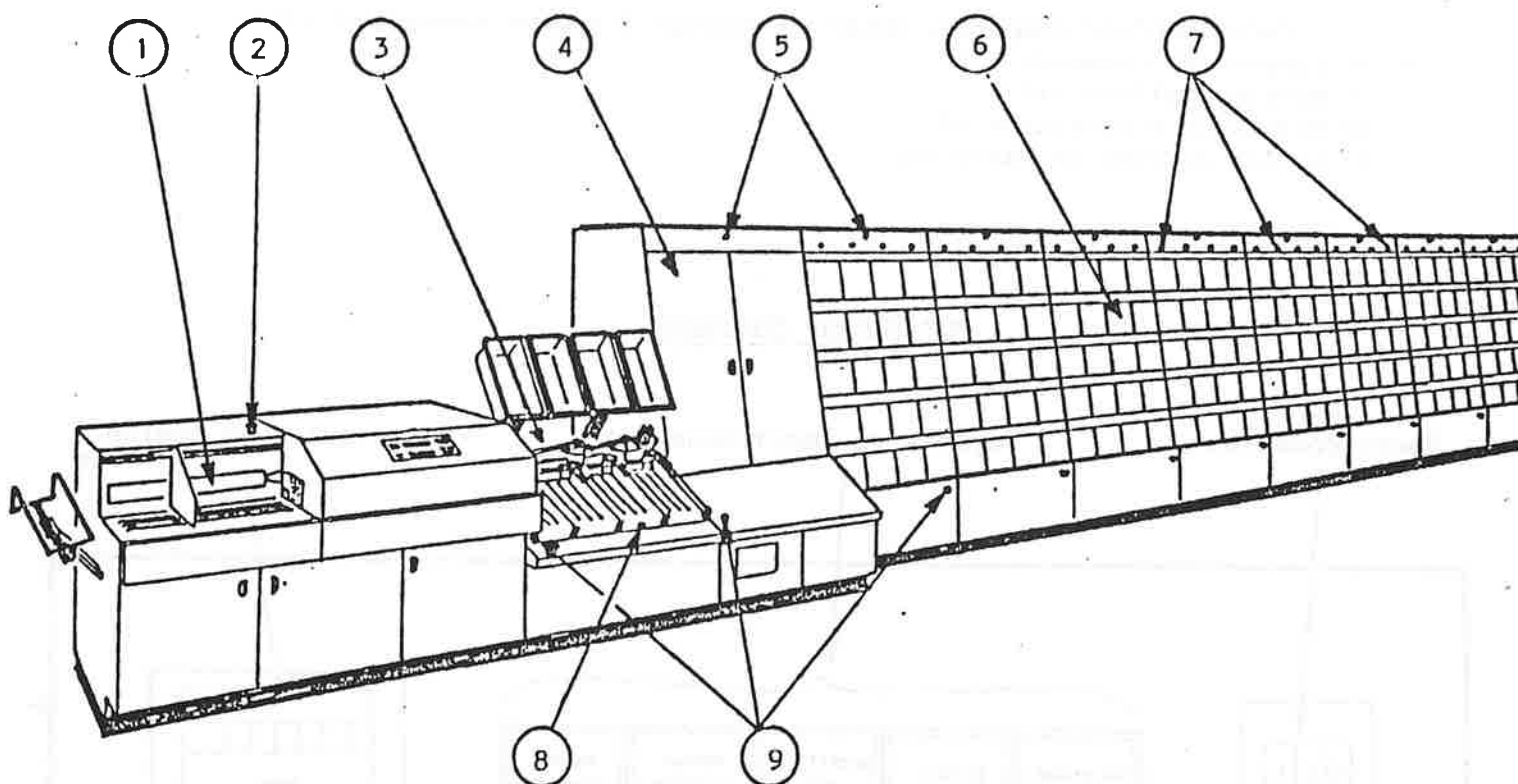
Le HMS compte, en règle générale, de 4 à 8 modules de cases. Pour la Roche, il y a 4 modules.

Le magasin d'approvisionnement reçoit les piles de lettres correctement "taquées", sur une longueur possible de 850 mm.

L'indexage de ces lettres est lu par la machine et le pli est acheminé à grande vitesse 3 mètres/seconde vers l'un des réceptacles correspondant au code postal voulu.

Dès que la pile atteint 80 mm dans un réceptacle, un contact envoie le paquet dans un convoyeur qui l'amène à l'enlisseuse D.E.M. dont il sera question plus loin.

Certaines cases sont réservées aux rejets ou aux trop-pleins.



VUE GENERALE DE LA MACHINE

Schéma de la trieuse H.M.S. 03

VUE GENERALE DE LA MACHINE

- |                                 |                                   |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| (1) Magasin d'approvisionnement | (5) Voyants de bourrage ou défaut |
| (2) Pupitre de commande         | (6) Modules de cases              |
| (3) Module empileur             | (7) Voyants de case pleine        |
| (4) Module de répartition       | (8) Voyant de bourrage            |
|                                 | (9) Coup de poing d'arrêt         |

B) La Trieuse MTS 03.

Une trieuse MTS 03 mise en service en mars 1983 : ce modèle n'existe, semble-t-il, qu'en deux exemplaires, l'autre se trouvant à Roubaix.

Cette machine de tri simplifiée tourne à la cadence de 25 000 plis/heure, mais elle ne sert à la Roche, qu'en cas de panne ou de surcharge de la HMS 03.

Elle ne comporte qu'un nombre de cases restreint, puisque 20 seulement.

Différents programmes sont également commutables et l'on retrouve sensiblement les mêmes caractéristiques que dans la H.M.S.

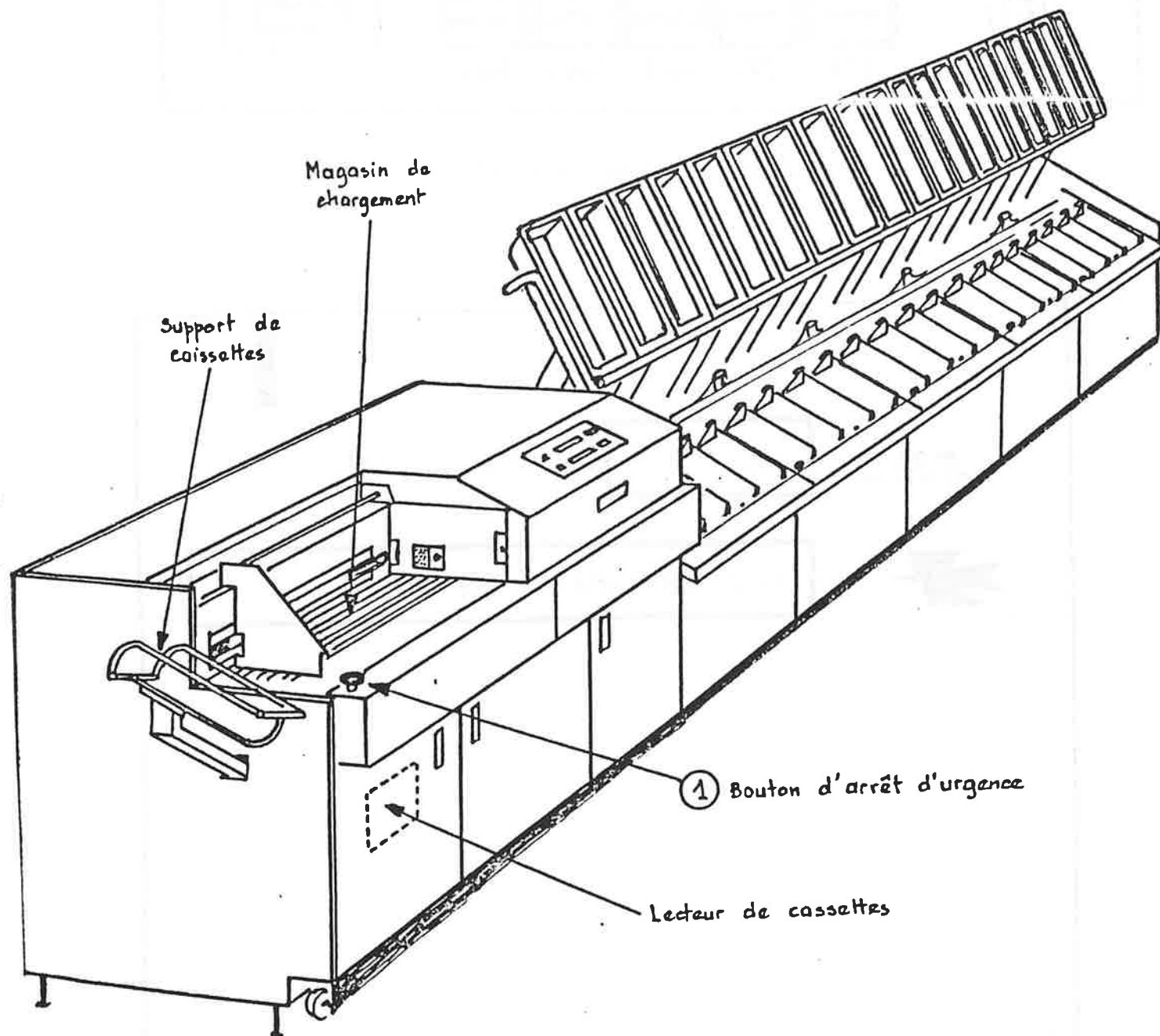
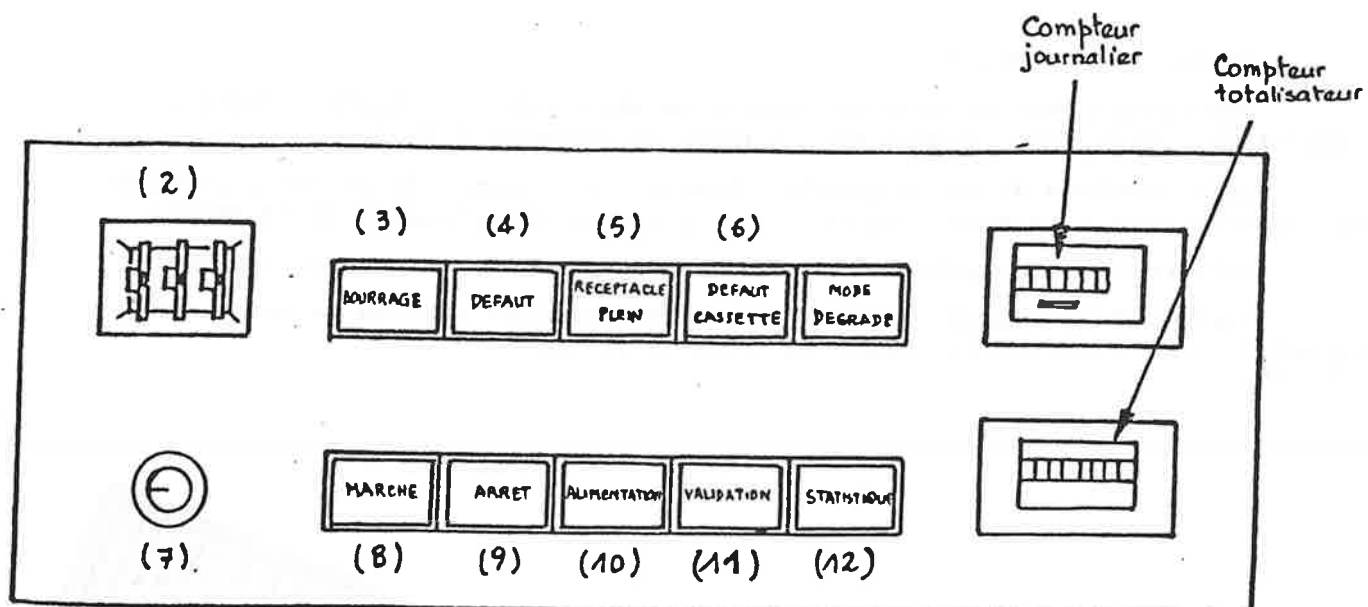


Schéma de la trieuse M.T.S. 03



Clavier de la trieuse M.T.S. 03

N° 26 IER  
IN 5 110142 C 53 D

PNU

LA ROCHE SUR 27/06

85470 BRETIGNOLLES SUR MER

Etiquette imprimée par le H.M.S. 03

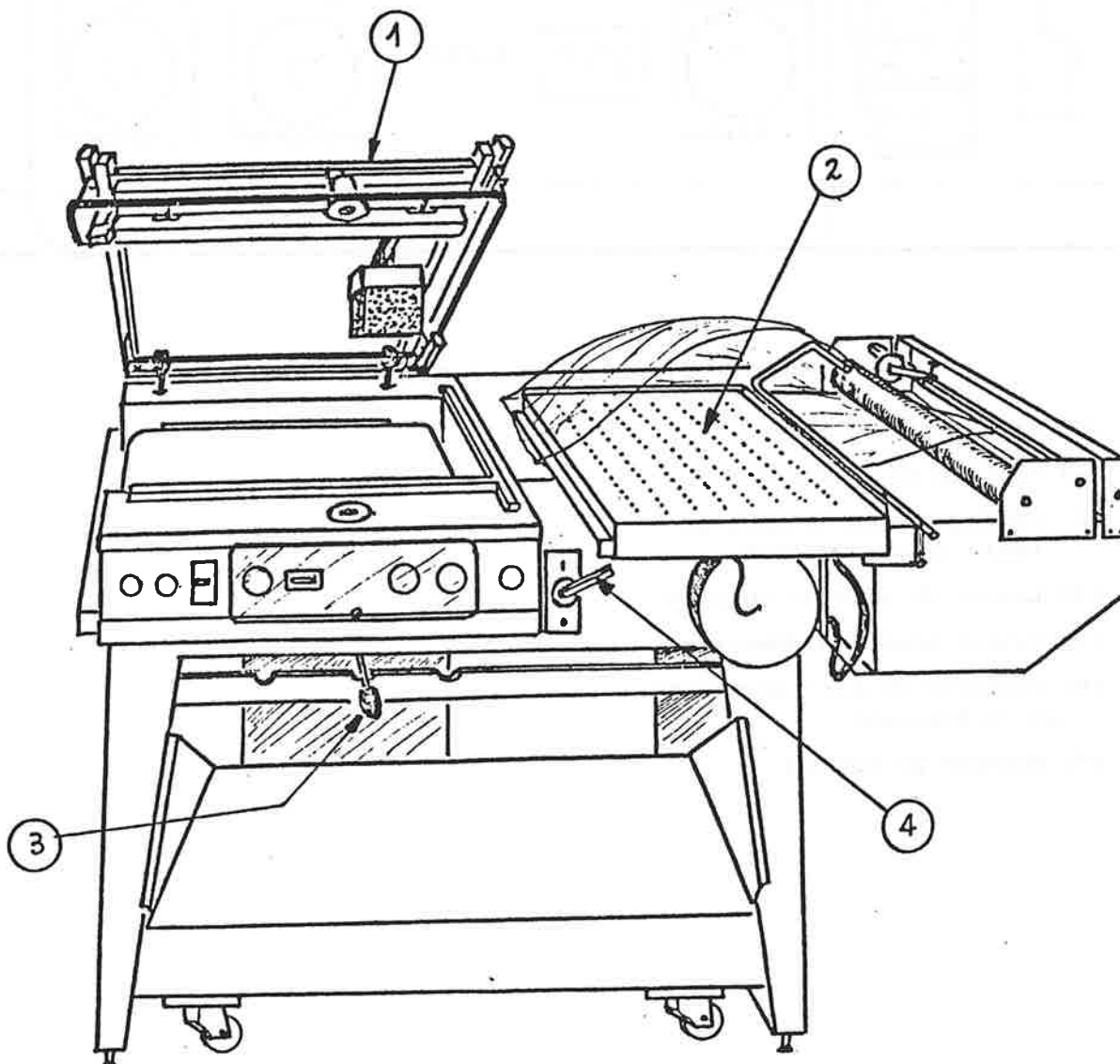
#### 4°/- L'ENLIASSEUSE.

Les plis triés par code sont acheminés comme on l'a vu, vers l'enliasseuse PEM mise en service le 30 mars 1983.

L'opération de vidage d'une case pleine va automatiquement délivrer l'étiquette correspondante.

La liasse de plis et l'étiquette n° 26IER sont introduits sur le plateau de chargement (2) à l'intérieur d'une feuille de polyéthylène.

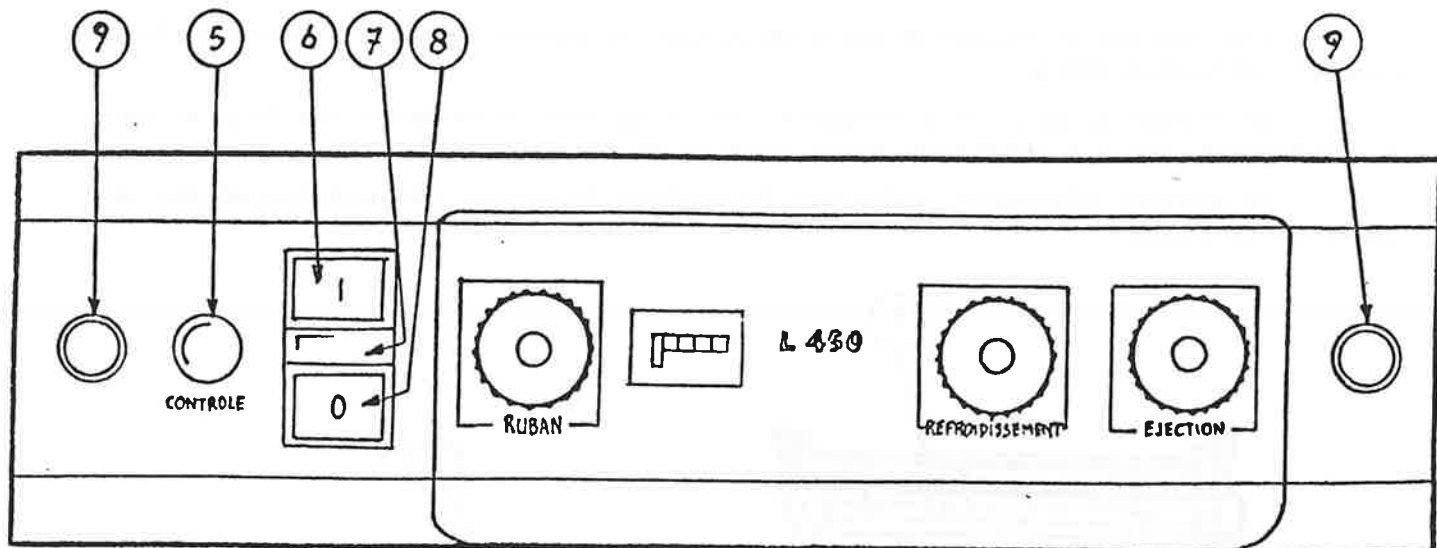
Le soudeur s'abaisse, effectue la soudure du paquet qui est évacué par un tapis d'éjection.



L'enliasseuse est une machine annexe, mais qui simplifie considérablement la manutention des plis.

En résumé, elle reçoit des paquets de plis portant le même code, ainsi qu'une étiquette préétablie modèle 216 IER (voir page précédente).

L'enliasseuse va "ensacher" ces plis dans une feuille de polyéthylène aux bords soudés; l'étiquette 216 IER, placée dessus, servira d'adresse au paquet dont le contenu ne craindra plus les déclassements en cours de manutention.



*Schéma de l'enlisseuruse D.E.M.*

- (1) Bras mobile
- (2) Plateau de chargement
- (3) Réglage de la hauteur du tapis de translation
- (4) Levier de mise en tension
- (5) Voyant blanc de démarrage
- (6) Poussoir de mise en marche du ventilateur
- (9) Boutons de soudage

Au terme de cette chaîne de travail il ne reste plus à l'opérateur en fonction qu'à mettre ces liasses dans les sacs prévus, l'étiquette 26ier servant d'"adresse" au paquet.

Nous ne voulons pas terminer cette relation sans remercier Monsieur le Directeur du Centre de Tri pour son aimable accueil, ainsi que Monsieur GOUSSOT qui nous a pilotés et a répondu patiemment à toutes nos questions.

Bernard ROYER

## LES GRECS ET LA MER.

De tous les peuples de l'Antiquité, les Grecs furent, avec les Phéniciens, le plus grand peuple de marins. Aujourd'hui encore, la Grèce se place au 3e rang mondial pour la marine marchande, et qui ne connaît Aristote Onassis, richissime armateur qui créa en 1956 la compagnie Olympic Airways ? Les liens qui unissent les Grecs et la mer sont donc étroits en même temps qu'anciens et ce ne sont pas les touristes de ces dernières vacances qui s'en plaindront, eux qui déferlent en nombre l'été sur les côtes grecques.

### 1. L'HISTOIRE.

En 1977, la Grèce a émis une série de cinq timbres pour commémorer l'émigration hellénique dans le monde. L'un d'eux (fig.1) montre, autour d'une carte du pays - terre très découpée de laquelle s'échappe une poussière d'îles dont la plus vaste, la Crète, s'étire sur quelque 8300 km<sup>2</sup> - quatre navires de différentes époques qui à eux seuls résument tous les départs que les Grecs ont pris pour de plus ou moins lointains périples, au cours de leur longue histoire. Sur la gauche du timbre, à l'ouest des îles ioniennes dont la plus connue est Corfou, le dessinateur a représenté un bateau antique en partance pour le bassin occidental de la Méditerranée. C'est ici un rappel des nombreuses cités grecques implantées par d'audacieux colons, entre le 8e et le 6e siècle av.J.-C., en Italie méridionale et en Sicile, à tel point que dès l'Antiquité ces régions étaient surnommées la Grande Grèce : Syracuse et Agrigente en Sicile, Tarente et Crotone (la ville de l'athlète Milon) en Italie sont quelques-unes de ces cités.



fig.1



fig.2



fig.3

Les Grecs n'ont pas seulement fondé des colonies en Occident : ils se sont installés en plusieurs points du littoral de la Mer Noi-

re que les Anciens appelaient "Pont-Euxin", c'est-à-dire la mer hospitalière, expression peu conforme à la réalité car la mer y était souvent agitée, mais c'était là une manière de réprimer leurs peurs et de se rendre les dieux favorables.

Le timbre de Bulgarie (fig.2) évoque la cité d'Apollonia, ainsi nommée en l'honneur du dieu Apollon. Elle fut fondée vers 600 av.J.-C. par des Grecs venus de Milet, important port sur la côte d'Asie mineure (auj. Turquie). La monnaie que l'on voit sur ce timbre émis en 1967 présente à l'avvers une tête de gorgonne et au revers une ancre marine qui rappelle la position côtière de la cité.

Restons avec la Bulgarie qui va nous permettre de faire plus ample connaissance avec les bateaux grecs. Ce pays a émis en 1975 une série sur les navires anciens parmi lesquels figure une trière grecque du 5e siècle av.J.-C. (fig.3). Il s'agit d'un navire de combat, encore appelé "trirème", à trois bancs de rameurs superposés, d'où le nom du bateau. Il avait été précédé dans le temps par des navires à un seul rang de rameurs répartis en deux lignes de 25, placés de chaque côté de la coque. Ce type d'embarcation est bien illustré sur un timbre de Libye de 1983 (fig.4). Vers 700 avant notre ère, les Grecs ont ajouté un second rang de rameurs, créant ainsi la birème.



fig.4



fig.5



fig.6

Mais c'est la trirème, sortie au 6e siècle des ateliers de Corinthe, semble-t-il, qui devint le navire de guerre le plus efficace et le plus redoutable de l'Antiquité, et ce pour sept siècles. Outre la Bulgarie, la Pologne (fig.5) et la Grèce (fig.6) ont représenté ce navire, en 1963-64 pour le premier, en 1978 pour le second avec la mention : "trière athénienne". D'une longueur de 40 m., ils possédaient un éperon à plusieurs dents (visibles sur les timbres de Bulgarie et Pologne) large de 4 m. avec lequel ils pouvaient défoncer une coque ennemie avec une force effrayante, impulsée par 170 rameurs, la voi-

le étant abaissée au moment du combat. C'est aussi pour donner un air féroce que des yeux étaient peints sur la proue, de chaque côté de l'éperon.

C'est grâce à pareils monstres flottants que les Athéniens et leur général Thémistocle purent vaincre l'armada perse lancée par le roi Xerxès en 480 av.J.-C. Cela se passait près de l'île de Salamine à quelques encâblures du Pirée, le port d'Athènes. La flotte grecque, bien que très inférieure en nombre aux navires perses, fit tourner à son avantage ce qui semblait être un désavantage. Les trirèmes étaient rapides et à faible tirant d'eau, ce qui leur permit de manœuvrer beaucoup plus aisément que les Perses, trop nombreux dans un goulet étroit. Cette célèbre bataille est évoquée sur deux timbres grecs, l'un de 1937-38 (entier postal-carte pour l'étranger, fig.7), l'autre de 1969 (fig.8). Tous deux reproduisent des peintures du 19<sup>e</sup> siècle. Dans le premier cas, c'est la partie droite du tableau qui a été retenue. On y voit (en bas à gauche) le bateau portant le harem de Xerxès en train de couler, tandis qu'à bord de son navire, Thémistocle contemple son triomphe (centre droit). Le second tableau est une oeuvre du peintre grec Constantin Volanakis (1839-1907). La partie centrale seule est reproduite sur le timbre avec la reine Artémise d'Halicarnasse qui, constatant la défaite des Perses, vient de couler un vaisseau allié (au premier plan) pour tenter de se dégager.

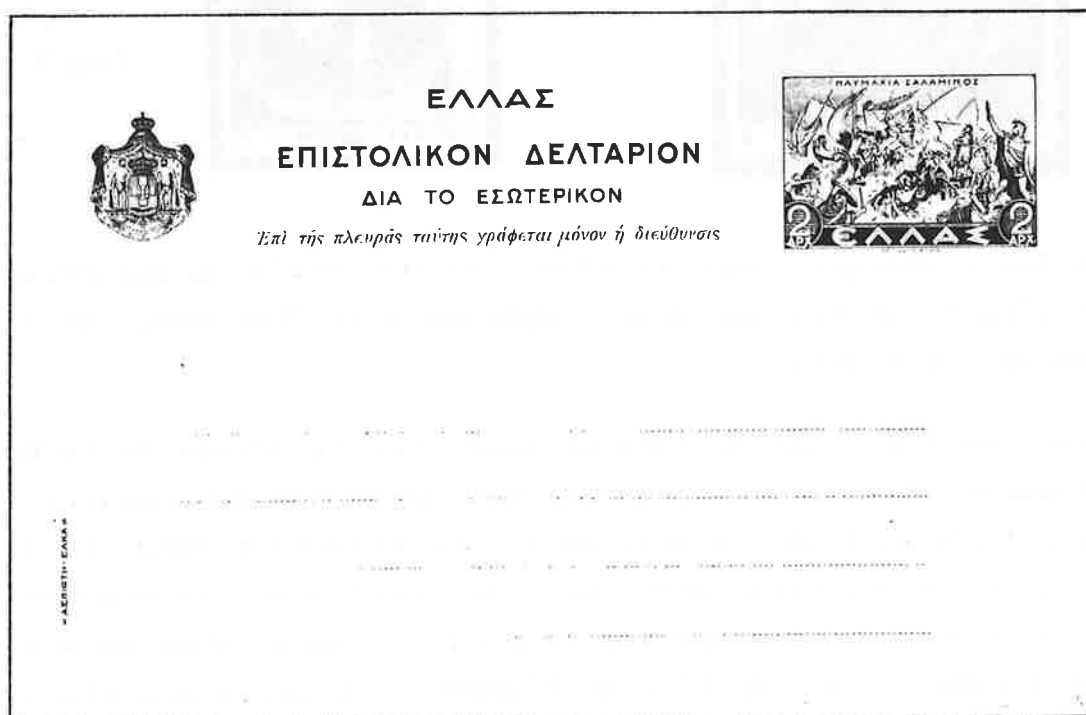


fig.7

## 2. LA MYTHOLOGIE.

L'histoire maritime des Grecs est ainsi ponctuée d'événements marquants. Il ne faut pas oublier néanmoins qu'en ces temps anciens naviguer n'était pas une affaire de tout repos. Les risques étaient grands à braver de la sorte des flots pas toujours paisibles. L'homme antique, qu'il fût de Grèce ou d'ailleurs, éprouvait donc le besoin de se rendre favorables une ou plusieurs divinités, afin d'effectuer si possible sans dommage pour les marins et leur embarcation, des traversées parfois périlleuses.

Le voyage mythologique le plus renommé est de toute évidence celui d'Ulysse, héros grec de la guerre de Troie, qui erra dix ans durant sur les mers avant de retrouver sa patrie d'Ithaque, une des îles ioniennes. La célébrité d'Ulysse fut telle que son nom grec d'Odisseus se perpétue à chaque fois que nous parlons d'une odyssée. En 1983, les postes grecques ont émis une longue série de 15 timbres en mémoire des poèmes homériques, l'Illiade et l'Odyssée, dont est tirée la figure 9. Reproduisant une peinture de vase, le timbre illustre un épisode bien connu : Ulysse s'est fait attacher au mât de son navire et s'est bouché les oreilles pour ne pas céder aux chants mélodieux des Sirènes qui auraient pu l'entraîner hors de sa route.

fig.8



fig.9



La mythologie grecque comporte plusieurs divinités ou monstres marins. Je n'en évoquerai que deux : Aphrodite et Poséidon, sur lequel se conclura cet article.

Aphrodite, ou Vénus, passe surtout pour être la déesse de la beauté et de l'amour. Telle n'est pourtant pas là sa nature première, comme le prouve la légende de sa naissance. Une tradition rapporte en effet qu'elle était la fille d'Ouranos (le Ciel) dont les organes sexuels, tranchés par son fils Cronos, étaient tombés dans la mer d'où sortit la déesse née de l'écume ("aphros" en grec) des flots ou

du sperme d'Ouranos fécondé par la mer, élément féminin. Vous me pardonnerez, j'espère, ces détails un peu ... croustillants, qui n'avaient d'autre but que de montrer l'origine marine d'Aphrodite. Cette naissance, pour le moins inhabituelle aux yeux des pauvres humains que nous sommes, se serait produite en un point des côtes de Chypre, au lieu dit "Pétra tou Romiou" (= le Rocher du Grec) au sud-ouest de l'île. C'est pour cette raison qu'en souvenir de ce mémorable événement les postes chypriotes ont émis en 1955 un premier timbre représentant ce rocher divin avec pour légende : "The beach of Aphrodite", à traduire par : "La plage d'Aphrodite" plutôt que par : "Le bain d'Aphrodite" comme le fait le catalogue Yvert (fig.10). En 1960, lors de la proclamation de la république, les timbres de cette série furent surchargés "République chypriote" en grec et en turc.

Vingt-quatre ans plus tard, en 1979 par conséquent, une autre émission nous redonne le même paysage, en polychromie cette fois au lieu de l'outremer et brun de 1955 (fig.11). Par un procédé de surimpression photographique, l'on voit apparaître en outre la déesse Vénus, debout sur une coquille St Jacques symbolisant la mer. Il faut bien sûr y voir un détail du tableau de Sandro Botticelli (1444-1510) "La Naissance de Vénus" (Florence, Galerie des Offices).



fig.10



fig.11



fig.12

Une autre tradition faisait naître la déesse, non sur les côtes de Chypre, mais sur celles de Cythère, petite île au sud du Péloponnèse. C'est la version en tout cas retenue par les postes grecques qui choisirent en 1964 cette scène pour symboliser l'île de Cythère, lors de la commémoration du centenaire du rattachement à la Grèce des îles ioniennes (fig.12).

Aphrodite était une divinité marine bienveillante, une déesse de la mer calme, paisible, quand les dauphins - qui étaient comptés parmi ses attributs - ces animaux bien pacifiques et aimables, accompa-

gnent les navires. Il en était tout autrement du roi souverain des mers, le tempêteux Poséidon-Neptune. Lui n'aime que les flots agités et la mer houleuse, celle que l'on voit sur le timbre de Grenade de 1973 (fig.13). Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de constater que la série émise pour le centenaire de l'Organisation Météorologique Mondiale associe ce dieu à un détecteur automatique d'orages ! Barbu et couronné comme il se doit pour un roi, il tient un cheval par la bride : pourquoi ? Certes, Poséidon est souvent figuré sur un char marin tiré par des monstres mi-chevaux mi-poissons. Mais à l'origine, il devait être plutôt un dieu-cheval quand les premiers Grecs sont apparus, amenant avec eux le cheval que les populations indigènes ne connaissaient pas encore. Avant d'être un dieu marin, Poséidon fut un dieu terrestre, surnommé "l'Ebranleur du sol" quand de son trident il provoquait des tremblements de terre. Et depuis, ce trident lui sert régulièrement à la fois de sceptre et d'arme, utilisée par les pêcheurs de thon dont Poséidon était si l'on veut le saint patron.



fig.13



fig.14



fig.15

Et c'est en sa qualité de dieu de la mer qu'il apparaît sur un timbre des Etats-Unis de 1958 marquant le centenaire d'un câble télégraphique sous-marin entre l'Amérique et l'Europe (fig.14). Désigné par son désormais traditionnel trident, le dieu est accompagné d'une déesse, marine elle aussi puisque portant une étoile de mer sur le front, peut-être Amphitrite dont la mythologie fait l'épouse du dieu. Fait concordant, l'Australie avait émis en 1936 deux timbres représentant sans doute une Amphitrite, pour célébrer l'installation d'un câble téléphonique sous-marin entre la Tasmanie et l'Australie. C'est encore à propos d'un câble de télécommunication - en l'occurrence le dénommé "Bracan I" entre Récife et les îles Canaries - que le Brésil a repris le personnage symbolique de Poséidon-Neptune en 1973 (fig.15).



fig.16

Le premier "phare" de l'Antiquité - et de tous les temps - fut peut-être le temple que ce dieu possédait au cap Sounion, aujourd'hui un des hauts-lieux touristiques de la Grèce (fig.16). Ses colonnes de marbre blanc encore dressées au sommet d'un promontoire rocheux sont visibles d'assez loin pour peu que le soleil y projette ses lumineux rayons. Les marins de la Grèce ancienne, dit-on, savaient en les apercevant qu'ils seraient bientôt à bon port.

Didier LAPORTE

## LES OBLITERATIONS FERROVIAIRES DE VENDEE

=====

Un peu de nouveau pour la ligne de LEGE.

Le dernier numéro de l'excellent Bulletin de la Société "L'ANCRE" de Nantes, nous donne, sous la signature de l'érudit Mr. Y. PEIGNE, une petite curiosité qui nous avait peut-être échappé.

Il y aurait deux modèles de couronne pour le type II de LEGE à LA ROCHE-SUR-YON, comme pour la ligne LEGE à NANTES qui ne concerne pas la Vendée.

L'un des points de repère consiste dans la position du deuxième E de LEGE. Il se trouve sous une ondulation convexe dans le cachet A, sous une ondulation concave dans le cachet B.



a



b



Retour

Pour LEGE à LA ROCHE -S- YON, Mr PEIGNE possède un cachet 1ère et 2ème levée, la 2ème serait inconnue. Un amateur vendéen la connaîtrait-il ?

Nous remercions en tout cas Mr. PEIGNE de nous avoir autorisés à reproduire cette information.

-----

### PREDICTIONS SUR LA PHILATELIE ET LES TIMBRES... de 1963 à l'AN 2000

=====

La philatélie continuera de se développer d'ici l'an 2000 et bien au-delà, si la civilisation actuelle survit à ses folies, ce qui n'est pas certain.

Et la masse des collectionneurs augmentera à une telle vitesse que les timbres rares du monde entier, en premier choix, deviendront rapidement introuvables, sauf dans les ventes après décès.

Mais le timbre courant, troupière de la philatélie, le vrai, disparaîtra, lui, irrévocablement, dans la première décennie.

La colle et les charnières, ennemies du timbre, le suivront de bien près dans la tombe.

Cet attirail désuet responsable de la rouille, des déformations, des plis des amincissements, du collage, n'aura plus droit de cité chez les collectionneurs du futur, qui voudront des timbres immaculés.

Les timbres du futur seront collés sur les enveloppes sans lessivage lingual du verso, car, en ce temps-là, la matière adhésive du timbre dispensera d'user de la salive à l'encontre des règles de l'hygiène.

Il en sera ainsi de l'argent, roi du jour et véhicule approprié d'épidémies.

Si chaque billet de 10 Frs pouvait s'agrandir comme un terrain de 10 ha., l'on verrait sautiller sur sa surface d'innombrables microbes comme des troupeaux de juments.

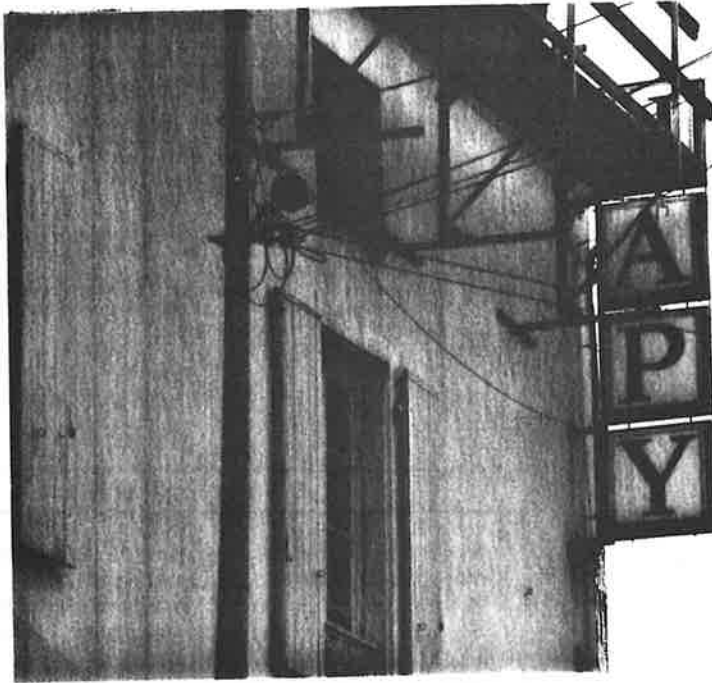
Guy ROSSI - LA BAULE (Astrologue et Voyant)

(TEXTE AIMABLEMENT COMMUNIQUE PAR Mr. MORVAN)

## SURPRISE ... (?)

La caisse de notre Amicale ne se porte pas trop mal, nous nous débrouillons assez bien avec les "trois sous" qui nous restent en fin d'année.

Mais devinez la stupéfaction du président lorsque, se rendant à son bureau, il aperçoit une énorme enseigne verticale et lumineuse à l'angle de la rue Sadi-Carnot et de la Place du Marché. Bon sang, est-ce que l'Amicale aurait acheté un immeuble pour y tenir ses nombreuses réunions sans que votre serviteur en soit informé ? Si une telle idée lui effleura l'esprit un centième de seconde, il fallut bien constater qu'il y avait là un petit mystère....



... qui fut vite élucidé en apercevant, dans le rétroviseur de la voiture, la raison de cette anomalie. Je ne vous en dévoilerai pas la nature, mais si vous passez par là, regardez bien autour de vous et vous en sourirez !

Le Président

\*\*\*\*\*

Une situation curieuse va cesser le 31 décembre à Landeronde. Dans cette localité le Bureau de La Mothe-Achard assure une permanence le mercredi et le jeudi de 14 h à 15 h. Les articles déposés à ce guichet reçoivent un cachet de LA MOTHE-ACHARD AN.1. Par contre le courrier déposé dans les boîtes est relevé par le Bureau d'Aizenay et est oblitéré avec le cachet à date de ce bureau.

A compter du 1er Janvier, il n'y aura plus à Landeronde de permanence (et pas d'agence postale). Le cachet AN 1 susdit aura cessé ses fonctions.

\*\*\*\*\*

# LES POINTS PHILATÉLIE

Au 5 novembre 1985, 152 Points Philatélie sont en exercice. En voici la liste :

- 01-Bourg-en-Bresse R.P., Bellegarde-sur-Valserine, Oyonnax.
  - 02-Laon Plateau.
  - 03-Vichy.
  - 04-Digne R.P.
  - 05-Gap R.P.
  - 06-Nice R.P.
  - 07-Prévas R.P.
  - 08-Charleville-Mézières Théâtre.
  - 09-Foix R.P.
  - 10-Troyes R.P.
  - 11-Carcassonne Cité G.A., Narbonne Ppal.
  - 12-Rodez R.P.
  - 13-Marseille, rue de Rome.
  - 14-Caen Gambetta.
  - 15-Aurillac R.P.
  - 16-Angoulême R.P.
  - 17-La Rochelle, Hôtel de Ville, Royan Ppal.
  - 18-Bourges R.P.
  - 19-Tulle R.P.
  - 20-A-Ajaccio R.P.
  - 20-B-Bastia R.P.
  - 21-Dijon Agerip.
  - 22-Saint-Brieuc R.P.
  - 23-Guéret R.P.
  - 24-Périgueux R.P.
  - 25-Besançon Proudhon, Montbéliard Ppal.
  - 26-Valence R.P.
  - 27-Evreux R.P.
  - 28-Chartres R.P.
  - 29-Quimper R.P., Brest Ppal.
  - 30-Nîmes R.P.
  - 31-Toulouse R.P.
  - 32-Auch R.P.
  - 33-Bordeaux R.P.
  - 34-Montpellier Préfecture, Béziers Ppal.
  - 35-Rennes R.P., Rennes République.
  - 36-Chateauroux R.P.
  - 37-Tours 01.
  - 38-Grenoble R.P.
  - 39-Lons-le-Saunier R.P.
  - 40-Mont-de-Marsan R.P.
  - 41-Blois Château.
  - 42-Saint-Étienne R.P.
  - 43-Le Puy R.P.
  - 44-Nantes Agerip.
  - 45-Orléans R.P.
  - 46-Cahors R.P.
  - 47-Agen R.P.
  - 48-Mende R.P.
  - 49-Angers Ralliement, Angers R.P., Cholet Travot, Saumur Volney.
  - 50-Saint-Lô R.P.
  - 51-Châlons-sur-Marne R.P., Reims Cérés.
  - 52-Chaumont R.P.
  - 53-Laval R.P.
  - 54-Nancy R.P., Nancy Porte Desilles, Longwy Ppal.
  - 55-Bar-le-Duc R.P.
  - 56-Vannes R.P., Lorient Ppal.
  - 57-Metz R.P., Thionville Ppal, Forbach.
  - 58-Nevers R.P.
  - 59-Lille Agerip, Dunkerque Ppal, Valenciennes Ppal.
  - 60-Beauvais R.P.
  - 61-Alençon R.P.
  - 62-Arras R.P.
  - 63-Clermont-Ferrand R.P.
  - 64-Pau R.P.
  - 65-Tarbes R.P., Lourdes.
  - 66-Perpignan R.P.
  - 67-Strasbourg R.P., Strasbourg Agerip.
  - 68-Colmar R.P., Riquewihr, Mulhouse Ppal.
  - 69-Lyon R.P.
  - 70-Vesoul R.P.
  - 71-Mâcon R.P.
  - 72-Le Mans R.P.
  - 73-Chambéry R.P.
  - 74-Annecy R.P.
  - 75-Paris R.P., 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 41, 102 Musée de la poste, 08 An. 1, 113.
  - 76-Rouen R.P., Le Havre Ppal.
  - 77-Fontainebleau, Meaux Ppal, Melun R.P.
  - 78-Versailles R.P.
  - 79-Niort R.P., Thouars.
  - 80-Amiens R.P.
  - 81-Albi R.P.
  - 82-Montauban R.P.
  - 83-Toulon Liberté.
  - 84-Avignon R.P.
  - 85-La Roche-sur-Yon R.P.
  - 86-Poitiers R.P.
  - 87-Limoges R.P.
  - 88-Épinal R.P.
  - 89-Auxerre R.P.
  - 90-Belfort R.P.
  - 91-Evry R.P.
  - 92-Nanterre R.P.
  - 93-Bobigny R.P., Saint-Denis Ppal.
  - 94-Créteil R.P., Orly Aérogare An. 1.
  - 95-Argenteuil R.P.
  - 971-Pointe-à-Pitre R.P.
  - 972-Fort-de-France R.P.
  - 973-Cayenne R.P.
  - 974-Saint-Denis R.P.
- Poste aux armées-P.A. 01, B.P.M. 507, B.P.M. 701.

## DU NOUVEAU DANS LES P.T.T.

L'attestation de dépôt et l'attestation de la distribution d'objets de correspondances ordinaires (lettres ou paquets) sont deux nouveaux services qui vont être expérimentés par les P.T.T. dans toute la France à partir du mois de novembre.

L'attestation de dépôt précise la date d'envoi et la destination de l'objet de correspondance expédié.

L'attestation de la distribution, remplie par le préposé, fournit la preuve de la remise au destinataire en précisant que l'objet a été distribué à l'adresse et à la date indiquée. Elle est retournée à l'expéditeur.

L'expéditeur pourra choisir, en fonction de ses propres nécessités, entre les deux attestations nouvelles proposées et la recommandation classique (avec ou sans accusé de réception) qui offre en plus une indemnisation en cas de perte.

Les tarifs (en plus de la taxe d'affranchissement), sont les suivants : pour l'attestation de dépôt, 5,40 F pour les lettres et 2,70 F pour les paquets; pour l'attestation de distribution, 7,20 F pour les lettres et 3,60 F pour les paquets.

Pour la recommandation : la taxe s'échelonne, suivant l'indemnité maximale versée en cas de perte; de 13 à 17,80 F pour les lettres et de 6 à 10,70 F pour les paquets.

Précisons que l'attestation de distribution ne peut être demandée que pour des correspondances distribuées en France.

d'après "Philatélie Française"

## LA PHILATELIE

Vous êtes atteint de rhume ou de sciatique,  
Vous êtes gouteux ou même hépatique,  
A tous vos maux, un seul bon remède y pallie  
Si vous vous adonnez gaiement à la philatélie.

La vie a fait de vous un casanier,  
Mais au fond vous êtes aventurier  
Votre désir: un grand voyage en Italie.  
Evadez-vous grâce à la philatélie.

Depuis longtemps, l'histoire est votre passion.  
En savoir plus, en devient l'obsession.  
Mais l'histoire chez vous se domicilie  
Si vous vous aidez de la philatélie.

Vous êtes docteur, avocat ou boutiquier,  
Ou encore, manoeuvre, tourneur, plombier.  
Vous voulez que votre vie soit embellie  
Dans vos loisirs, faites de la philatélie.

Les grands espaces vous attirent. L'Amérique.  
Les Iles sous le Vent, l'Océanie, l'Afrique.  
Vous visiteriez même la Terre Adélie  
Tout cela vous est permis par la philatélie.

Pauvre homme en sa demeure est roi, a-t-on dit.  
Vos revenus vous donnent peu ou prou de crédit.  
Mais vous êtes sensible à une certaine folie  
Ouvrez donc la porte de la philatélie

Vous voulez oublier vos vicissitudes,  
L'avenir incertain, vos inquiétudes.  
Goûtez le plaisir de tout ce qui vous entoure,  
de la philatélie avec amour.

Oh philatélie ! Qui hante mes jours et mes nuits,  
Insinuée en moi, sans heurt, sans bruit,  
Qui me ronge comme un ver dans le fruit,  
Grâce à toi, pourtant, je n'ai connu l'ennui

A.K.

TOUS LES PERMIS

AUTO - MOTO - POIDS LOURDS

TOUTES FORMATIONS

TRADITIONNELLE - ACCÉLÉRÉE — STAGES

**morier**  
**centre d'éducation routière**

25, Bd Louis-BLANC — LA ROCHE S/YON Tél. 37.13.47

BEAUTÉ - COIFFURE

HOMMES ET DAMES

**salons marcel et maguy**

Institut d'Hygiène - Capillaires - Postiches  
Parfumerie

17, avenue Gambetta - La Roche-sur-Yon  
Tél. 37.05.28

**NOUVEAU**

**DEPANNAGE**

DE TOUTS VOS PETITS APPAREILS  
ELECTRO-MENAGERS :

Pasoirs,

Aspirateurs,

Fers à repasser.... etc

**chez HERZOG**

3, rue Paul Baudry

LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 37.05.11



**Nouveau!**  
le restaurant dans le coup  
une carte sympa  
une ambiance décontractée



**Pizza del Arte**  
RESTAURANT

Tél. : (51) 05.54.21

Nous vous recevons tous les jours de 11 h 30 à 22 h

Repas spéciaux sur commande

Route des Sables - Parking Carrefour - 85000 LA ROCHE-SUR-YON

**voyages**  
**hible**

48 Rue de Verdun 37.23.84 LA ROCHE-SUR-YON

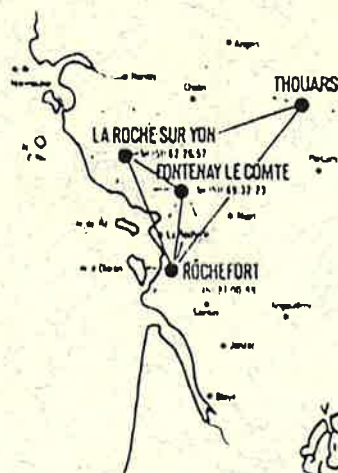
CIRCUITS TOURISTIQUES - SÉJOURS - VACANCES (Billets et Réservations)

Le déménagement à la carte

**hible**

GARDE-MEUBLES - TRANSPORTS

48 Rue de Verdun (51) 37.23.84 LA ROCHE-SUR-YON

CARPENTIER R.

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

**OMNIELECT**  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

LA ROCHE-SUR-YON  
Tél. (51) 62.26.57  
Boulevard de l'Industrie  
Telex 700849 - B.P. 133  
85000 La Roche-sur-Yon Cedex

ROCHEFORT-SUR-MER  
Tél. (46) 87.00.99  
32, avenue Wilson  
Telex 792171 - B.P. 283  
17312 Rochefort-sur-mer Cedex

FONTENAY-LE-COMTE  
Tél. (51) 69.32.23  
Allée R.-Guillemet  
Telex 711415 - B.P. 163  
85203 Fontenay-le comte Cedex